



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 30 juin 2026 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Communications de la présidente au public
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2026, à 19 h
- 10.04** Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2025. (1268286001)
- 10.05** Communications des conseillers au public
- 10.06** Première période de questions du public

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Déclaration en faveur de solutions adaptées à la réalité verdunoise dans l'offre de services de Postes Canada
- 15.02** Motion visant la réalisation d'un projet structurant de logements hors-marché et de services pour la communauté sur le site du stationnement Ethel

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat de services professionnels à *Solmatech inc.* ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de réhabilitation d'aqueduc, de remplacement des entrées de service en plomb, de travaux connexes et de planage-revêtement local (PCPR) dans diverses rues dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 294 329,60 \$ (contrat : 267 572,36 \$ et contingences : 26 757,24 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-010 (2 soumissionnaires). (1267126003)

- 20.02** Accorder un contrat à *Technologies Sans-Tranchées CoreAqua* ayant pour objet l'exécution des travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation de chaussée (PCPR) dans diverses rues de l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 4 798 232,03 \$ (contrat : 4 260 100,84 \$, contingences : 430 367,64 \$ et incidences : 107 763,56 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-001 (5 soumissionnaires). (1267126004)
- 20.03** Accorder un contrat à *Réalisation Dynamique inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux d'aménagement paysager au parc de l'Épervière et au parc de la Métairie dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 450 045,95 \$ (contrat : 299 464,28 \$, contingences : 44 919,64 \$ et incidences : 105 662,03 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-009 (5 soumissionnaires). (1269336004)
- 20.04** Accorder un contrat à *Tessier Récréo-Parc inc.* ayant pour objet la fourniture et l'installation de structures pour aires de jeux et d'exercices résilients et innovants au parc de l'Épervière dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 217 085,57 \$ (contrat : 197 350,52 \$ et contingences : 19 735,05 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public 26-21375 (2 soumissionnaires). (1269336003)
- 20.05** Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) ayant pour objet la location du local 010, situé au 4555, rue de Verdun, et ce, pour une durée de douze (12) mois, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, avec une option de renouvellement d'une durée de deux (2) ans. (1262586002)
- 20.06** Accorder une contribution financière totale de 20 000 \$, non taxable, soit 11 000 \$ à la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Sœurs* (MANA) et 9 000 \$ à *Grand potager* dans le cadre de l'appel à projets 2026 du *Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun*. / Approuver les projets de conventions à cet effet. (1267500001)
- 20.07** Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) pour l'année 2026, conformément au cadre de référence de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local*. / Approuver le projet de convention à cet effet. (1262586001)
- 20.08** Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, *l'Alliance Montréal* et *Sika Canada inc.*, ayant pour objet la réfection et l'entretien du terrain de basketball du parc Dan-Hanganu, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2036. (1266960008)
- 20.09** Accorder un contrat à *Les Entreprises Ventec inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 1 770 038,10 \$ (contrat : 1 382 842,27 \$, contingences : 276 568,45 \$ et incidences : 110 627,38 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-008 (6 soumissionnaires). (1258753005)
- 20.10** Accorder un contrat à *Cojalac inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et de travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 521 955,92 \$ (contrat : 459 670,05 \$, contingences : 45 967,01 \$ et incidences : 16 318,86 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-005 (3 soumissionnaires). (1269128004)

- 20.11** Accorder un soutien financier de 10 000 \$, non taxable, à la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Soeurs* (MANA) en provenance du budget dédié de la Direction Festival-Cinéma-Événements dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et événements culturels*. (1268054006)
- 20.12** Accorder une contribution financière de 12 998 \$, non taxable, à *Pôle communautaire de Verdun* pour couvrir les frais de permis dans le cadre de la reconversion du presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. (1260512005)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période de mai 2026. (1260130013)
- 30.02** Dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mai 2026. (1260130014)
- 30.03** Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2026. (1260130015)
- 30.04** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de la *Maison Nivard-De Saint-Dizier*, musée et site archéologique (MNSD). / Adopter la politique des ressources humaines de la *Maison Nivard-De Saint-Dizier*, musée et site archéologique, pour une durée de 5 ans. (1268054007)
- 30.05** Approuver la répartition du surplus de gestion 2025 de l'arrondissement de Verdun établi à 437 000 \$ dégagé de l'exercice financier 2025, conformément à la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal*. (1268286002)

40 – Réglementation

- 40.01** Édicter une ordonnance permettant l'affichage de 4 panneaux sur du mobilier urbain de l'arrondissement de Verdun, principalement sur la rue Wellington, du 30 juin au 15 octobre 2026, dans le cadre du 20^e anniversaire de la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV). (1262586003)
- 40.02** Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 3837-3847, rue Allen (lot 6 589 695). (1269855005)
- 40.03** Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une opération cadastrale visant à remplacer les lots 4 929 379 à 4 929 381 et 6 194 704 à 6 194 705 afin de créer les lots 6 737 460 à 6 737 462 et 6 737 617 à 6 737 618 du cadastre du Québec, sur le Chemin du Golf. (1267325008)
- 40.04** Accepter, en vertu de l'article 13 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), l'entente relative à la cession des lots 6 194 706, 6 194 707, 4 929 382 et d'une partie des lots 6 194 704, 6 194 705, 4 929 380 et 4 929 381, à la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, à des fins de parc, selon les dispositions imposées par les articles 13, 14, 15 et 16 de ce règlement. (1260539001)

40.05 Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1265676004)

51 – Nomination / Désignation

51.01 Désigner les membres du comité citoyen de mobilité active de l'arrondissement de Verdun.
(1264422003)

70 – Autres sujets

70.01 Communications des conseillers au public

70.02 Affaires nouvelles

70.03 Seconde période de questions du public

70.04 Levée de la séance



Dossier # : 1268286001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2025.

Il est recommandé :

1. de prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2025;
2. de décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-22 15:26

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268286001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2025.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* , (RLRQ, chapitre C-19) prévoit que lors d'une séance ordinaire du conseil, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. D'ailleurs, l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) vient préciser les nouvelles modalités de ce rapport : « Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 25 210172- 30 juin 2025 - Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2024 (1258286001)

CA 24 210127- 4 juin 2024 - Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2023(1248286004)

CA23 210153- 27 juin 2023 - Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2022 (1238286002)

CA22 210148 - 28 juin 2022 - Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2021. (1228286003)

CA21 210138 - 29 juin 2021 - Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2020 (1218286003).

CA20 210123- 30 juin 2020 - Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 8 mai 2019 et le 7 mai 2020, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, pour la même période, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. (1207148001).

DESCRIPTION

Le rapport de la mairesse est un document traitant pour l'Arrondissement des derniers résultats financiers (en l'occurrence pour l'année 2025) ainsi que du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'Arrondissement y sont mentionnés.

De plus, suivant les articles 477.5 et 477.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville publie et tient à jour, sur Internet, une liste des contrats qui sont conclus et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$. Cette liste est publiée dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec. Au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, est publiée sur le site Internet de la ville (cf. «Vue sur les contrats».

JUSTIFICATION

La mairesse de l'Arrondissement doit faire rapport aux citoyens, lors d'une séance ordinaire du conseil, des faits saillants des résultats financiers et du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe de l'année précédente si des éléments relatifs à l'Arrondissement y sont mentionnés.

Dans le cadre du dépôt des états financiers au 31 décembre 2025, le comité exécutif a adopté le 10 juin 2025 les états financiers 2025 (GDD 1266254002) ainsi que l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2025, la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2025 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements (GDD 1263074001).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du *Plan stratégique Montréal 2030*. Voir la grille d'analyse jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication dans les journaux sur le territoire de l'arrondissement une semaine après la séance du conseil d'arrondissement et diffusion sur le site Internet de l'Arrondissement le lendemain de la séance du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables, entre autres, les articles 105.2.2, 477.5 et 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*

et l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal* .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simona STOICA STEFAN

Cheffe de division Ressources
financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2026-05-26



Dossier # : 1267126003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Solmatech inc. ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de réhabilitation d'aqueduc, de remplacement d'entrées de service en plomb, de travaux connexes et de planage-revêtement local (PCPR) sur diverses rues dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 294 329,60 \$ (contrat : 267 572,36 \$ et contingences : 26 757,24 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-010 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 297 951,50 \$, toutes taxes comprises;
2. d'accorder à l'entreprise *Solmatech inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de réhabilitation d'aqueduc, de remplacement d'entrées de service, de travaux connexes et de planage-revêtement local (PCPR) sur diverses rues dans l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 270 865,00 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-010;
3. d'autoriser une dépense de 27 086,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Solmatech inc.*;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre et l'arrondissement de Verdun.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-15 15:19

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)

Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267126003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Solmatech inc. ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de réhabilitation d'aqueduc, de remplacement d'entrées de service en plomb, de travaux connexes et de planage-revêtement local (PCPR) sur diverses rues dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 294 329,60 \$ (contrat : 267 572,36 \$ et contingences : 26 757,24 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-010 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels ayant pour objet la surveillance des travaux ainsi que le contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux pour les trois (3) projets suivants de l'appel d'offres S26-001 :

PROJET 1 : Remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et réhabilitation du pavage (PCPR) sur la rue Beatty entre Bannantyne et Beurling

- Le remplacement d'environ 25 entrées de service en plomb;
- Le pavage de l'ensemble du tronçon incluant les remplacements de sections de trottoirs endommagées.

PROJET 2 : Réhabilitation par chemisage de l'aqueduc, remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et réhabilitation du pavage (PCPR) sur la rue Egan entre Bannantyne et Champlain;

- Le chemisage de la conduite d'aqueduc (environ 425 m) ;
- Le remplacement d'environ 25 entrées de service en plomb;
- Le remplacement de vannes et de poteaux d'incendie;
- Le pavage de l'ensemble du tronçon incluant les remplacements de sections de trottoirs endommagées.

PROJET 3 : Réhabilitation par chemisage de l'aqueduc et remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) sur la rue Manning entre Bannantyne et Beurling;

- Le chemisage de la conduite d'aqueduc (environ 480 m);
- Le remplacement d'environ 50 entrées de service en plomb;
- Le remplacement de vannes et de poteaux d'incendie;
- Le pavage de l'ensemble du tronçon, incluant les remplacements de sections de trottoirs endommagées

Des études, incluant l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols, sont en cours de réalisation.

Selon l'échéancier prévu, les travaux débuteront à la mi-juillet pour se terminer à la fin octobre 2026.

Les infrastructures de ces tronçons ont fait l'objet d'une analyse réalisée par la Direction de la gestion des actifs (DGA), le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) et l'arrondissement de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 210073 - 7 avril 2026 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de réhabilitation d'aqueduc par chemisage et/ou de prendre en charge la réalisation de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés, en vertu du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout public et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030) sur différents tronçons de rue de l'arrondissement de Verdun.

CM25 0810 - 17 juin 2025 - D'adopter le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ pour le financement de travaux de planage et de revêtement sur le réseau local* », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

CM 25 0061 - 20 janvier 2025 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030. (1248126003)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126001)

DA2267126001 - 27 mai 2026 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics reliés à la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, dans les rues Egan (entre Champlain et Bannantyne), Beatty et Manning (entre Beurling et Bannantyne) - Appels d'offres S26-001 et S26-010. (2267126001)

DESCRIPTION

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont décrits comme suit :

Surveillance des travaux : Surveillance qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes en vigueur, incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes:

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages effectuée par l'entrepreneur;
- Assurer le suivi des entrées et sorties de matériaux granulaires, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;
- S'assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville de la progression des travaux et des défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;

- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- Maintenir à jour une copie des plans « tels que construits » sur le chantier en y annotant toutes les modifications apportées en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien de l'état d'avancement du chantier, et en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

Suivi du laboratoire : Incluant, notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels en chantier et au laboratoire sur les sols, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux tels que:

- Contrôle de la compaction des différents matériaux (sols et béton bitumineux), entre autres, lors des travaux de :
 - ◊ Mise en place du coussin et enrobage des conduites souterraines;
 - ◊ Préparation de l'infrastructure;
 - ◊ Mise en place des fondations granulaires;
 - ◊ Pose de bordures et de trottoirs en béton de ciment;
 - ◊ Mise en place des enrobés bitumineux;
 - ◊ Gestion des sols contaminés;
 - ◊ Mise en place des conduites souterraines.
- Analyse et vérification des formules de mélange du béton, du béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires;
- Essais de laboratoire tels que l'analyse granulométrique, le Proctor modifié, l'essai sur béton bitumineux, la rupture de cylindre de béton, qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

Ces services serviront

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S26-010 - Contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de réhabilitation d'aqueduc, de remplacement d'entrées de service en plomb, de travaux connexes et de planage-revêtement local (PCPR) sur diverses rues dans l'arrondissement de Verdun :

Date de lancement de l'appel d'offres : 17 mars 2026;

Date d'ouverture des soumissions : 9 avril 2026;

Délai de soumission : 23 jours de calendrier;

Délai de validité de la soumission : 120 jours;

Addenda émis : 1 addenda émis afin de prolonger de 2 jours le délai de soumission, de corriger une coquille quant au nombre d'exemplaire de la proposition à soumettre et le retrait d'une clause administrative.

Analyse des soumissions :

Huit (8) compagnies se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) compagnies,

soit 20 % des preneurs du cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70 points.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : la qualité de la proposition et le montant soumis.

Deux (2) laboratoires ont obtenu ce pointage minimale de 70 points et leur enveloppe de prix a été ouverte. Les résultats des deux volets ont été pondérés par la formule suivante:

$$\text{Pointage final} = ((\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000) / (\text{Prix soumissionné})$$

Suite aux analyses, *Solmatech inc.* est le soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Solmatech inc.	86,3	5,03	270 865,00 \$	27 086,50 \$	297 951,50 \$
Artelia Canada inc.	77,7	4,77	267 572,36 \$	26 757,24 \$	294 329,60 \$
Dernière estimation			293 065,18 \$	29 306,52 \$	322 371,70 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					-24 420,20 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-8,33 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					-3 621,90 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					-1,34 %

Estimation détaillée

L'estimation finale du 13 avril 2026 a été préparée par Steve Vadeboncoeur, ingénieur et chargé de projet à la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun. Cette estimation était de 293 065,18 \$ (taxes incluses) sans contingences. L'estimation a été établie à partir des documents d'appel d'offres de travaux similaires réalisés par la Ville de Montréal et selon les prix des matériaux, d'équipements et de main-d'oeuvre réelle du marché. Des contingences d'une valeur de 10 % ont été ajoutées à l'estimation.

Écart de prix

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 3 621,90 \$, avec un coût moyen se situant à 296 140,55\$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 24 420,20 \$ (8,33 % en moins) à l'estimation.

La validation de conformité a été faite pour l'ensemble des soumissions reçues.

Le présent dossier porte sur un appel d'offres qui n'est pas assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret no 694-2024 du 17 avril 2024 du gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entreprise « *Solmatech inc.* », détient, tout de même, une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'*Autorité des marchés publics* (AMP), laquelle est en vigueur depuis le 27 avril 2023.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission ayant obtenu la meilleure note finale est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat à la compagnie : *Solmatech inc.*, située au 924, rue Jean-Neveu, Longueuil, (Qc) J4G 2M1 dont le numéro de fournisseur est le 123471.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement d'approuver la dépense et de voter les crédits, tels que décrits dans l'intervention du Service des finances.

La portion assumée par la DGA, soit la dépense de 160 266,71 \$ taxes et contingences incluses, représente un coût net de 146 344,87 \$. Cette portion sera assumée par le règlement d'emprunt de compétence locale #22-046.

L'arrondissement de Verdun, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, il devra aussi fournir les plans « tels qu'annotés », conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011, ainsi que toutes les pièces justificatives liées à la conformité des travaux.

Un montant maximal de 127 775,55 \$ taxes incluses, ou 116 676,11 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 55857: 25-014 PCPR - local CM25 02810.

Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2026 et prévue au programme décennal d'immobilisation (PDI) 2026-2035 de la Ville-centre dans le programme 55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement.

La portion assumée par l'arrondissement de Verdun, soit la dépense de 9 909,24 taxes et contingences (10%) incluses, représente un coût net de 9 048,46 \$.

Coûts :

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par la Direction de la gestion des actifs (DGA), le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) et par l'arrondissement de Verdun. Les détails et la répartition des coûts entre les partenaires sont disponibles en pièces jointes.

Les coûts totaux pour les services professionnels sont de 297 951,50 \$ (taxes et contingences de 10 % incluses).

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'Arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux qualitatif et quantitatif des travaux de reconstruction qui sont en instance d'être octroyés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s .o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Conseil d'arrondissement du 30 juin 2026;

Début des travaux: Début juillet 2026;

Fin des travaux: Novembre 2026;

Évaluation du fournisseur Le fournisseur fera l'objet d'une évaluation de rendement tel que prévu à l'encadrement C-OG-APP-D-21-001 intitulé «Évaluation du rendement des adjudicataires».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karl LAI, Service de l'eau

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 11 juin 2026
Karl LAI, 5 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve VADEBONCOEUR
Chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Chef de division

Le : 2026-06-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur

**Dossier # : 1267126004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Sans-Tranchées CoreAqua ayant pour objet l'exécution des travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation de chaussée (PCPR) dans diverses rues de l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 4 798 232,03 \$ (contrat : 4 260 100,84 \$, contingences : 430 367,64 \$ et incidences : 107 763,56 \$) taxes incluses. / Appel d'offres public S26-001 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 4 798 232,03 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à l'entreprise *Technologies Sans-Tranchée CoreAqua* , plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution de travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation de chaussée (PCPR) dans diverses rues de l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 260 100,84\$, taxes et contingences incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-001;
3. d'autoriser une dépense de 430 367,64 \$, taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 107 763,56 \$, taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Technologies Sans-Tranchée CoreAqua* ;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-15 15:19

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267126004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Sans-Tranchées CoreAqua ayant pour objet l'exécution des travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation de chaussée (PCPR) dans diverses rues de l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 4 798 232,03 \$ (contrat : 4 260 100,84 \$, contingences : 430 367,64 \$ et incidences : 107 763,56 \$) taxes incluses. / Appel d'offres public S26-001 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de réhabilitation d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, les conduites d'eau secondaires des rues Egan (entre Champlain et Bannantyne) et Manning (entre Beurling et Bannantyne) ont été identifiées par la DGA comme prioritaires à être réhabilitées en plus du besoin de remplacer les entrées de services en plomb et de faire la réhabilitation de la chaussée. Concernant la rue Beatty, seul le remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) ainsi que la réhabilitation de la chaussée (PCPR) sont prévus.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de la ville de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La réalisation de ce projet est confiée à l'arrondissement de Verdun dans le respect des directives et encadrements émis par les directions impliquées.

La surveillance de ces travaux sera effectuée dans le cadre du contrat S26-010 : Contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de réhabilitation d'aqueduc, remplacement d'entrées de service en plomb, travaux connexes et PCPR sur diverses rues dans l'arrondissement de Verdun. Ce contrat est en instance d'octroi (dossier n° 12667126003).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210261 - 8 novembre 2024 - Offrir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre, C-11.4), au conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de reconstruction du projet de reconstruction de la rue Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne et de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030). (1246730005)

CM25 0810 - 17 juin 2025 - D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ pour le financement de travaux de planage et de revêtement sur le réseau local », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

CM 25 0061 - 20 janvier 2025 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030. (1248126003)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126001)

DA2267126001 - 27 mai 2026 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics reliés à la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, dans les rues Egan (entre Champlain et Bannantyne), Beatty et Manning (entre Beurling et Bannantyne) - Appels d'offres S26-001 et S26-010. (2267126001)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un contrat pour les projets suivants :

PROJET 1 : Remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et réhabilitation du pavage (PCPR) sur la rue Beatty entre Bannantyne et Beurling

- Le remplacement d'environ 25 entrées de service en plomb;
- Le pavage de l'ensemble du tronçon incluant les remplacements de sections de trottoirs endommagées.

PROJET 2 : Réhabilitation par chemisage de l'aqueduc, remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et réhabilitation du pavage (PCPR) sur la rue Egan entre Bannantyne et Champlain;

- Le chemisage de la conduite d'aqueduc (environ 425 m) ;
- Le remplacement d'environ 25 entrées de service en plomb;
- Le remplacement de vannes et poteaux d'incendie;
- Le pavage de l'ensemble du tronçon incluant les remplacements de sections de trottoirs endommagées.

PROJET 3 : Réhabilitation par chemisage de l'aqueduc et remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) sur la rue Manning entre Bannantyne et Beurling;

- Le chemisage de la conduite d'aqueduc (environ 480 m);
- Le remplacement d'environ 50 entrées de service en plomb;
- Le remplacement de vannes et poteaux d'incendie;
- Le pavage de l'ensemble du tronçon incluant les remplacements de sections de trottoirs endommagées

Des études, incluant l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols,

sont en cours de réalisation.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 430 367,64 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux et 20 % du coût relié au remplacement des entrées de service en plomb dans la partie privée. Ces contingences ne faisant plus partie des soumissions, elles ont été ajoutées à la soumission de l'entrepreneur, tel que spécifié à l'article 5.4 de la directive C-OG-DG-D-18-001 intitulée *Contingences, variation des quantités, incidences et déboursés dans les contrats*.

Les travaux incidents comportent des frais qui pourraient survenir en cours de réalisation ainsi que des frais pour la traçabilité des sols. Le montant des incidences générales représente 2 % du montant total du contrat incluant les contingences alors que celui en lien avec les exigences de Traces Québec est de 15 000 \$

Ce projet a fait l'objet d'une démarche d'intégration financière et technique entre l'Arrondissement de Verdun, la Direction de la gestion des actifs (DGA) et le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

L'Arrondissement s'engage à respecter les conditions et les exigences de la ville centre pour les services offerts.

La surveillance des travaux sera réalisée par l'entreprise *Solmatech inc.*, adjudicataire du contrat suite à l'appel d'offres n° S26-010 (1267126003).

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S26-001: Travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation de chaussée (PCPR) dans diverses rues de l'arrondissement de Verdun.

Date de lancement de l'appel d'offres : 7 mai 2026;

Date d'ouverture de l'appel d'offres 2 juin 2026;

Délai de soumission : 26 jours de calendrier;

Délai de validité de la soumission : 120 jours;

Nombre d'addenda émis : (3) trois

- Addenda 1 : 7 mai 2026 - Correction de quantité et d'unité au bordereau de soumission;
- Addenda 2 : 19 mai 2026 - Ajout de la description d'un item au bordereau et réponse à certaines questions;
- Addenda 3: 21 mai 2026 - Modification d'un article en lien avec l'expérience du soumissionnaire.

Analyse des soumissions

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, six (6) ont requis l'anonymat et cinq (5) ont déposé des soumissions conformes.

La compagnie qui s'est procuré les documents et qui n'a pas requis l'anonymat est:

- Eurovia Québec Construction inc;

Le présent dossier porte sur un appel d'offres qui n'est pas assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret no 694-2024 du 17 avril 2024 du gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entreprise *Technologies Sans-Tranchée CoreAqua*, détient, tout de même, une autorisation de conclure des contrats /

sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Publics (AMP), laquelle est en vigueur depuis le 15 mai 2025.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Technologies Sans-Tranchée CoreAqua	4 260 100,84 \$	430 367,64 \$	4 690 468,48 \$
SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC.	4 369 000,00 \$	441 368,94 \$	4 810 368,94 \$
Eurovia Québec Construction inc.	4 562 870,23 \$	460 954,27 \$	5 023 824,50 \$
Pavages Métropolitain Inc.	5 129 169,27 \$	518 163,43 \$	5 647 332,70 \$
Cojalac inc.	5 169 942,28 \$	522 282,43 \$	5 692 224,71 \$
Écart entre la plus basse et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 180 512,61 \$
Écart entre la plus basse et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme - estimation) x 100</i>			-3,71 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			119 900,47 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,56 %

Estimation détaillée

L'estimation finale du 6 mai 2026 a été préparée par Steve Vadeboncoeur, ingénieur et chargé de projet à la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun. Cette estimation était de 4 424 050,76 \$ (taxes incluses) sans contingences. L'estimation a été établie à partir des documents d'appel d'offres de travaux similaires réalisés par la Ville de Montréal et selon les prix des matériaux, d'équipements et de main-d'oeuvre réelle du marché. Des contingences d'une valeur de 10% ont été ajoutées à l'estimation (20% pour les entrées de service en plomb dans la partie privée) aux prix des soumissionnaires.

Explication des écarts

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 1 001 756,24 \$ (21,36%) avec une moyenne se situant à 5 172 843,87 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 3,71 % (180 512,61 \$ en moins) à l'estimation.

La validation de conformité a été faite pour l'ensemble des soumissions reçues (formulaire de soumission, cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, non-inscription au registre des personnes écartées en vertu de *la Politique sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal* (PGC), déclaration relative aux conflits d'intérêts et respect de la charte de la langue française ainsi que l'expérience du soumissionnaire).

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

Nous recommandons d'octroyer ce contrat à l'entreprise : **Technologies Sans-Tranchée CoreAqua , sise au 9935, rue Châteauneuf, entrée 2 - bureau 200, Brossard (Québec) J4Z 3V4** dont le numéro de fournisseur est le 903322

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 4 690 468,48 \$ (taxes et contingences incluses), auquel s'ajoutent des incidences de 107 763,56 \$ (taxes incluses). Cette dépense de 4 798 232,03\$ (taxes, contingences et incidences incluses) sera assumée à 100 % par la Ville centre.

La portion assumée par la DGA, soit la dépense de 2 669 167,66 \$, taxes incluses, représente un coût net de 2 438 608,85 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales et sera répartie comme suit:

- Un coût net de 2 390 860,53 \$ sera assumé par la ville centre, lequel est financé par le règlement d'emprunt n^o 22-046. Le montant total net sera à la charge du contribuable.
- Un coût net de 47 748,32 \$, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement n^o 20-030

Un montant maximal de 2 129 064,37 \$ taxes incluses, ou 1 944 119,55 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 55857: 25-014 PCPR - local CM25 02810.

Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2026 et prévue au programme décennal d'immobilisations 2026-2035 (PDI) de la Ville-centre dans le programme 55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement.

Les crédits nets de ristourne de 1 360 572,03 \$ seront dédiés à la chaussée et de 675 873,84 \$ pour les trottoirs.

La répartition des coûts des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièce jointe dans le document « S26-001_Repartition_couts ».

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau dans ce secteur. Les travaux assureront à l'Arrondissement de ne plus avoir besoin d'intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites d'aqueduc secondaires de ce secteur, ce qui rend également possible la réhabilitation de la chaussée et des trottoirs endommagés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les projets de cette envergure, l'Arrondissement prévoit une distribution de lettres aux propriétaires et résidents de la zone concernée par les travaux ainsi qu'une

publication d'articles sur ses différentes plates-formes de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Conseil d'arrondissement du 30 juin 2026;

Début des travaux: Juillet 2026;

Fin des travaux: Novembre 2026;

Évaluation du fournisseur Le fournisseur fera l'objet d'une évaluation de rendement tel que prévu à l'encadrement O-OG-APP-D-22-001 intitulé « Évaluation du rendement des adjudicataires ».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karl LAI, Service de l'eau

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 11 juin 2026

Karl LAI, 5 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve VADEBONCOEUR
Chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Chef de division

Le : 2026-06-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel POTVIN
Directeur

**Dossier # : 1269336004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Réalisation Dynamique inc. ayant pour objet l'exécution des travaux d'aménagement paysager au parc de l'Épervière et au parc de la Métairie dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 450 045,95 \$ (contrat : 299 464,28 \$, contingences : 44 919,64 \$ et incidences : 105 662,03 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-009 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense totale de 450 045,95 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à l'entreprise *Réalisation Dynamique inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux d'aménagement paysager au parc de l'Épervière et au parc de la Métairie au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 299 464,28 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-009;
3. d'autoriser une dépense de 44 919,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 105 662,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Réalisation Dynamique inc.*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-17 17:03

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269336004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Réalisation Dynamique inc. ayant pour objet l'exécution des travaux d'aménagement paysager au parc de l'Épervière et au parc de la Métairie dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 450 045,95 \$ (contrat : 299 464,28 \$, contingences : 44 919,64 \$ et incidences : 105 662,03 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-009 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel vise l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution des travaux d'aménagement des aires de jeux au parc de l'Épervière ainsi qu'à l'ajout d'un parcours d'exercices au parc de la Métairie. Situés au cœur de L'Île-des-Sœurs, ces deux projets de réaménagement s'inscrivent dans le cadre du budget participatif – 2e édition et découlent des projets lauréats « Des aires d'activités accessibles pour toutes les générations » et « Gym de quartier à ciel ouvert ».

Parc de l'Épervière

Le parc de l'Épervière est délimité par les rues de la Prunelle, de la Sagittaire et de la Vigne. Il s'agit d'un parc de voisinage desservant une importante clientèle familiale. Les deux aires de jeux existantes, évaluées avec une cote de désuétude D, nécessitent une réfection complète. Afin de mieux cerner les besoins de la communauté, l'Arrondissement a mené une consultation publique auprès des résidents situés dans un rayon de 400 m du parc, incluant un sondage en ligne réalisé à l'hiver 2025, auquel environ 80 personnes ont répondu.

Les principales attentes exprimées par les citoyens sont les suivantes :

- l'ajout de mobilier, notamment des tables de pique-nique et des zones d'ombre ;
- la modernisation des aires de jeux ;
- le maintien d'espaces libres ;
- l'amélioration de l'accessibilité pour l'ensemble des groupes d'âge ;
- le réaménagement du jeu d'eau afin de le rendre plus diversifié et actuel.

En somme, le projet vise à moderniser les infrastructures du parc, améliorer la sécurité et la conformité des équipements, et créer un espace intergénérationnel

accessible, en adéquation avec les attentes de la communauté locale.

Parc de la Métairie

Le projet d'aménagement du parc de la Métairie répond à deux des trois thématiques principales de cette édition du budget participatif, soit la jeunesse et l'équité. Il vise à desservir une clientèle diversifiée, principalement les familles et les résidents du quartier, tout en proposant un espace rassembleur et accessible à tous.

Le projet prévoit la création d'un parcours d'exercices diversifié à travers le parc, permettant la réalisation d'un programme d'entraînement complet du corps. À cet effet, quatre aires d'entraînement distinctes seront aménagées. De plus, le sentier en pierre plate existant fera l'objet d'une remise à niveau et d'un réaménagement afin d'en améliorer la qualité et l'accessibilité.

Contribution stratégique

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs du Plan directeur de la Trame verte et bleue de l'arrondissement de Verdun, notamment en ce qui concerne l'accroissement de la canopée urbaine afin de lutter contre les îlots de chaleur (objectif 12).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210214 - 5 septembre 2023 - Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits. (1239950004)

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent principalement l'exécution des travaux de réaménagement des deux (2) aires de jeux pour enfants du parc de l'Épervière ainsi qu'à l'aménagement d'un circuit d'entraînement au parc de la Métairie.

Les travaux du présent contrat comportent, sans s'y limiter :

- Arpentage et localisation des ouvrages à effectuer;
- Démolition et enlèvement d'ouvrages existants;
- Excavation et gestion des déblais;
- Terrassement (nivellement, fondation granulaire, membrane, géogrille, etc.);
- Aménagements paysagers (sentier de criblure, de dalle de pierre naturelle, etc);
- Construction d'ouvrages de béton
- Aménagement de surface amortissante (gazon synthétique et fibre de bois) ;
- Gazonnement;
- Transport et mise en place de mobilier;
- Gestion de la circulation automobile, piétonne et cycliste.

Le tout conformément aux lois et règlements en vigueur.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S26-009: Travaux d'aménagement paysager au parc de l'Épervière et au parc de la Métairie; Arrondissement de Verdun

Date de lancement l'appel d'offres: 4 mai 2026;

Date d'ouverture des soumissions: 9 juin 2026.

Deux (2) addendas ont été émis:

- Addenda no 1 – 13 mai 2026 – Questions/Réponses et ajout d'un plan d'implantation des équipements sportifs;
- Addenda no 2 – 1er juin 2026 - Questions/Réponses et modification au bordereau

Analyse des soumissions

Quatorze (14) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et cinq (5) entrepreneurs ont déposé des soumissions.

Les cinq (5) soumissions reçues ont été jugées conformes. Le tableau d'analyse des soumissions ci-après présente les résultats des cinq (5) soumissions déposées:

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTINGENCES (10%) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE <i>Réalisation Dynamique inc.</i>	299 464,28 \$	44 919,64 \$	344 383,93 \$
GROUPE DAMEX INC	333 129,94 \$	49 969,49 \$	383 099,44 \$
Construction Morival Ltée	343 807,44 \$	51 571,12 \$	395 378,56 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	382 118,72 \$	57 317,81 \$	439 436,53 \$
Les Entreprises Ventec inc.	511 711,76 \$	76 756,76 \$	588 468,52 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	368 684,01 \$	55 302,60 \$	423 986,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation))</i>			(69 219,72 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-19%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>			(35 554,07 \$)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11%
Moyenne avec taxes sans contingence			374 046,43 \$

L'estimation finale du 27 avril 2026 a été réalisée par Mylène Despins, agente technique en architecture de paysage, avant la période de sollicitation du marché et tient compte de la variation des prix potentiels.

Cette estimation était de 368 684,01 \$ (taxes incluses) sans contingences. L'estimation a été établie à partir des documents d'appel d'offres de travaux similaires réalisés par la Ville de Montréal et selon les prix des matériaux, d'équipements et de main-d'œuvre réelle du marché.

L'écart de prix entre la plus basse et la plus haute soumission est de 212 247,48 \$ (-41 %) avec une moyenne se situant à 374 046,43 \$ (taxes incluses, sans les contingences). Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 19 % (69

219,72 \$ en moins) à l'estimation. Cet écart s'explique par une estimation initiale conservatrice qui implique un taux de variation des prix d'environ 20 %. Cela permet de confirmer que les prix des cinq (5) soumissions reçues sont raisonnables pour les travaux à réaliser.

Des contingences d'une valeur de 15% ont été ajoutées à l'estimation et aux prix des soumissionnaires.

Les vérifications requises ont été effectuées afin de valider la conformité de l'adjudicataire recommandé :

- le soumissionnaire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- le soumissionnaire n'a pas de restriction imposée sur son permis par la *Régie du bâtiment du Québec* (RBO);
- le soumissionnaire n'a pas été rendu non conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal* (18-038) et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'autorisation à contracter délivrée par l'*Autorité des marchés publics* (AMP) n'est pas requise pour ce contrat, car celui-ci n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.

L'évaluation de risque effectuée n'a pas identifié de risque significatif pour la recommandation d'une évaluation de rendement en vertu de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001. En conformité avec cet encadrement, une évaluation du rendement de *Réalisation Dynamique inc.* n'est pas requise vu que la dépense relative à ce contrat est inférieure à 1 000 000 \$.

Sur la base de cette analyse, l'Arrondissement recommande d'accorder le contrat inférieure à *Réalisation Dynamique inc* (NEQ: 1168041417), sise au 194, rue Théberge, Delson, Qc, J5B 1X2 plus bas soumissionnaire conforme.

Les incidences représentent 23% du montant total du contrat excluant les contingences. Ce montant comprend les frais affectés suivants:

- Contrôle qualitatif;
- Trace Québec;
- Diverses expertises techniques pour la surveillance;
- Gestion des communications;
- Achat de mobilier urbains et d'équipement sportif de type cardiovasculaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale pour ces travaux est de 450 045,95 \$, taxes incluses, ou 410 951,94 \$, net de ristournes, incluant un montant de 44 919,64 \$ taxes incluses pour les contingences et de 105 662,03 \$ taxes incluses pour les incidences. La dépense totale se répartit comme suit :

Adjudicataire <i>Réalisation Dynamique inc.</i>	Travaux	Contingences (15% travaux)	Incidences	Total
Montant hors taxes	260 460,35 \$	39 069,05 \$	91 900,00 \$	391 429,40 \$
TPS (5%)	13 023,02 \$	1 953,45 \$	4 595,00 \$	19 571,47 \$
TVQ (9,975%)	25 980,92 \$	3 897,14 \$	9 167,03 \$	39 045,08 \$

Total incluant les taxes	299 464,28 \$	44 919,64 \$	105 662,03 \$	450 045,95 \$
Net de ristourne	273 450,81 \$	41 017,62 \$	96 483,51 \$	410 951,94 \$

La dépense totale de ce contrat est de 450 045,95 \$ taxes incluses, ou 410 951,94 \$ net de ristournes, incluant un montant de 44 919,64 \$ taxes incluses pour les contingences et de 105 662,03 \$ taxes incluses pour les incidences. La dépense totale se répartit comme suit :

Le budget net de ristournes requis de 410 951,94 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible à travers les différents programmes décennaux d'immobilisations (PDI) suivants :

- le budget participatif de Montréal approuvé au PDI 2025-2034 du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC). Ces dépenses sont de compétence locale et sont financées par le règlement d'emprunt 23-027, par le biais des projets SIMON suivants :
- projet SIMON 198967 - Des aires d'activités accessibles pour toutes les générations;
- projet SIMON 198962 - Gym de quartier à ciel ouvert.
- le programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques approuvé au PDI-Parc de l'arrondissement Verdun 2025-2034, par le biais du projet Simon 209137 -Travaux d'aménagement paysager au parc de l'Épervière et de la Métairie;
- Le programme 55719 de réfection routière, par le biais du projet SIMON 209136 - Travaux de trottoirs et de dalles de béton au parc l'Épervière et de la Métairie.

La répartition des montants se fera comme suit :

Répartition des Montants - (Taxes incluses)	BP-Des aires d'activité accessibles pour toutes les générations 198967	BP - Gym de quartier à ciel ouvert 198962	Arrondissement PDI-PRR 209136	Arrondissement PDI-PARC 209137	Totaux
Contrat	171 081,02 \$	43 715,30 \$	69 962,87 \$	14 705,10 \$	299 464,29 \$
Contingences	- \$	25 509,78 \$	- \$	19 409,86 \$	44 919,64 \$
Incidences	- \$	81 210,30 \$		24 451,72 \$	105 662,02 \$
Total taxes incluses	171 081,02 \$	150 435,38 \$	69 962,87 \$	58 566,68 \$	450 045,95 \$
Total net des ristournes	156 219,77 \$	137 367,55 \$	63 885,43 \$	53 479,19 \$	410 951,94 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux viendront corriger les lacunes l'accès en matière d'accessibilité universelle et permettront d'adapter les parcs à l'usage actuel, soit un usage plus inclusif et multigénérationnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées seront déployées pour ce projet:

- Panneau explicatif sur le chantier;
- Avis aux résidents

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: conseil d'arrondissement du 30 juin 2026;

Début des travaux: Septembre 2026;

Fin des travaux - Décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylene DESPINS
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-16

Frédérique MAGNAN-LAUZON
chef(fe) de section - projets de parcs
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARDIN
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement



Dossier # : 1269336003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc inc. ayant pour objet la fourniture et l'installation de structures pour aires de jeux et d'exercices résilients et innovants au parc de l'Épervière dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 217 085,57 \$ (contrat : 197 350,52\$ et contingences : 19 735,05 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 26-21375 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 217 085,57 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à *Tessier Récréo-Parc inc* , firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture et l'installation de structures pour aires de jeux et d'exercices résilients et innovants au parc de l'Épervière, au prix de sa soumission, soit pour une somme 197 350,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n^o 26-21375 et répartie comme suit:
 - une somme maximale de 103 608,09 \$ pour le lot 1;
 - une somme maximale de 93 742,43 \$ pour le lot 2.
3. d'autoriser une dépense de 19 735,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Annick DUCHESNE Le 2026-06-17 17:46

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269336003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc inc. ayant pour objet la fourniture et l'installation de structures pour aires de jeux et d'exercices résilients et innovants au parc de l'Épervière dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 217 085,57 \$ (contrat : 197 350,52\$ et contingences : 19 735,05 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 26-21375 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Situé au cœur de l'Île-des-Sœurs, le projet de réaménagement du parc de l'Épervière s'inscrit dans le cadre du budget participatif – 2e édition, et découle des projets lauréats « Des aires d'activités accessibles pour toutes les générations » et « Gym de quartier à ciel ouvert ». Le parc de l'Épervière, délimité par les rues de la Prunelle, de la Sagittaire et de la Vigne, constitue un parc de voisinage fréquenté par une importante clientèle familiale.

Les deux aires de jeux actuelles, évaluées avec une cote de désuétude D, nécessitent une rénovation complète. Le présent appel d'offres vise à répondre au besoin de modernisation exprimé par les citoyens à l'hiver 2025.

Le présent dossier décisionnel vise l'octroi d'un contrat ayant pour objet la fourniture et l'installation de structures destinées à des aires de jeux et d'exercices, conçues de manière résiliente et innovante, au parc de l'Épervière. Ces aménagements s'adressent aux enfants âgés de 18 mois à 5 ans ainsi qu'à ceux de 5 à 12 ans.

Le mandat consiste principalement à remplacer les structures et équipements de jeux dans les aires existantes. Les propositions devront se distinguer par leur caractère imaginaire, résilient et innovant, afin d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible. Elles devront également offrir une diversité d'activités ludiques favorisant l'autonomie des enfants, tout en assurant leur sécurité.

Dans un souci d'ouverture du marché, le contrat est divisé en deux lots, chacun comportant des critères spécifiques. Les soumissionnaires devront ainsi présenter une proposition pour le groupe d'âge de 18 mois à 5 ans et/ou pour le groupe de 5 à 12 ans. Un même soumissionnaire peut se voir attribuer un ou les deux lots.

En résumé, ce projet vise à moderniser les infrastructures du parc, à améliorer la sécurité et la conformité des équipements, ainsi qu'à créer un espace

intergénérationnel accessible, en adéquation avec les attentes exprimées par la communauté locale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 210214 - 5 septembre 2023 - Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits. (1239950004)

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent principalement à la fourniture et l'installation des équipements de jeu au parc de l'Épervière.

Le mandat comprend sans s'y restreindre :

- le plan d'implantation des équipements dans l'aire de jeux (incluant les éléments de sécurité normalisés); les dessins d'atelier et les fiches techniques;
- la fourniture des équipements de jeux;
- la livraison de tous les équipements de jeux au parc de l'Épervière;
 - l'installation des équipements comprenant, sans s'y restreindre :
 - la protection des ouvrages existants;
 - l'excavation et le remblayage pour l'installation des bases des structures de jeux conformément aux prescriptions normalisées;
 - le bétonnage des bases, s'il y a lieu, conformément aux prescriptions normalisées;
 - la fourniture des ancrages, des plaques, des caches, des dispositifs de fixation et tout autre accessoire de quincaillerie nécessaire;
- les réparations, les retouches et/ou les remplacements de pièces endommagées;
- la protection des surfaces adjacentes aux aires de jeux et leur réparation en cas de dommages;
- le programme de gestion et d'entretien des équipements de jeux, tel que le manuel d'entretien;
- la coordination avec l'entrepreneur général et le directeur de projet;
- les garanties d'installation et des équipements de jeux.

Le tout conformément aux lois et règlements en vigueur

JUSTIFICATION

Appel d'offres public # 26-21375 - Fourniture et installation de structures pour aires de jeux et d'exercices résilients et innovants - Parc de l'Épervière

Date de lancement de l'appel d'offres : 15 avril 2026;

Date d'ouverture des soumissions : 19 mai 2026;

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 33 jours sur le marché;

Délai de validité de la soumission : 90 jours.

Cinq (5) addendas ont été émis:

- Addenda no 1 – 22 avril 2026 – Questions/Réponses 1-2;
- Addenda no 2 – 1er mai 2026 - Questions/Réponses 3 - 5;

- Addenda no 3 – 08 mai 2026 - Questions/Réponses 6 - 12;
- Addenda no 4 – 12 mai 2026 - Questions/Réponses 13 - 17;
- Addenda no 5 – 13 mai 2026 - Questions/Réponses 18 - 21;

Analyse des soumissions

L'arrondissement de Verdun a fait appel au Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal afin de réaliser le processus d'appel d'offres. Cet accompagnement a couvert l'ensemble des étapes, de la conception des documents jusqu'à l'analyse complète des soumissions.

Cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO), et trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission pour chacun des lots.

Une première analyse des dossiers a été effectuée par le comité technique. À cette étape, l'une (1) des soumissions déposées pour le lot n° 1 a été jugée non conforme.

Par la suite, un comité de sélection s'est réuni le 28 mai 2026 afin d'évaluer les propositions des trois (3) firmes. Le comité a procédé à l'évaluation conformément aux critères établis dans les documents d'appel d'offres et selon un système de pondération et d'évaluation approuvé préalablement par le conseil d'arrondissement.

Le pointage final attribué à chaque soumission correspond à la somme des résultats obtenus pour la proposition technique (équipements) et pour le prix, selon les formules prévues à cet effet.

À l'issue de l'analyse, une des soumissions déposées pour le lot n° 2 a été jugée non conforme, entraînant l'élimination d'un fournisseur ayant présenté une offre pour les deux (2) lots. Par conséquent, parmi les trois (3) fournisseurs ayant soumis une proposition pour chacun des lots, deux (2) ont été jugés conformes. Le résultat final a été établi à la suite de l'ouverture des enveloppes de prix.

Le tableau d'analyse des soumissions ci-après présente l'ensemble des soumissions déposées et le résultat final de l'analyse.

SOUMISSIONS CONFORMES	Lot 1	Lot 2	Contingence	TOTAL
	Coût total (taxes incluses)	Coût total (taxes incluses)	10 % pour les 2 lots (taxes incluses)	(TAXES INCLUSES)
Équipements récréatif Jambette inc.	non conforme	non conforme	S/O	S/O
Les industries Simexco inc.	181 487,96 \$	164 108,27 \$	34 559,62 \$	380 155,85 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	103 608,09 \$	93 742,43 \$	19 735,05 \$	217 085,57 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	235 453,03 \$	219 026,08 \$	45 447,91 \$	499 927,02 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			142 548,03 \$	128 925,35 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions				
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			37,58%	37,53%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]				
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)				

VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	77 879,87 \$	70 365,84 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	75%	75%		
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(131 844,94 \$)	(125 283,65 \$)		
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)				
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-56,00%	-57,20%		
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]				
Montant total à octroyer	103 608,09 \$	93 742,43 \$	19 735,05 \$	217 085,57 \$

Estimation détaillée

L'estimation finale du 13 avril 2026 a été préparée par Mylène Despins, agente technique en architecture de paysage à la Division des études techniques avant la période de sollicitation du marché et a été établie selon les données historiques en prenant en compte des projets d'envergure similaire.

Le Service de l'approvisionnement a accompagné l'Arrondissement dans l'élaboration et la gestion administrative de l'appel d'offres 26-21375. C'est par leur entremise que la validité des conformités des soumissions a été définie. À cet effet, les vérifications requises ont été effectuées, confirmant que les adjudicataires recommandés ne font pas partie des listes des entreprises à licences restreintes, ni de celle des firmes à rendement insatisfaisant et qu'ils ne sont pas jugés non conformes en vertu de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville de Montréal. L'autorisation de l'*Autorité des marchés public (AMP)* n'était pas requise pour cet appel d'offres.

Les adjudicataires qui ont fait l'objet de l'analyse ont été jugées conformes sur le plan administratif, en vertu du *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville de Montréal.

Explication des écarts

Le montant de la soumission la plus basse pour le lot 1 est inférieur de 56 % à l'estimation réalisée à l'interne alors que le montant de la soumission la plus basse pour le lot 2 est inférieur de 57,2% à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique par une estimation initiale conservatrice basée sur la comparaison de précédent provenant d'autres arrondissement de la Ville de Montréal et de protection souhaitée qui peuvent faire varier énormément les prix.

Ainsi, à la suite du lancement de l'appel d'offres public n° 26-21375, l'Arrondissement recommande d'accorder le contrat à *Tessier Récréo-Parc inc* (NEQ: 1143424589), sise au 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Qc, J3T 1B4 pour les 2 lots (Lot 1; 103 608,09 \$ taxes incluses et Lot 2; 93 742,43\$, taxes incluses) qui en plus d'avoir obtenu le meilleur résultat au comité de sélection est le plus bas soumissionnaire conforme.

Malgré l'écart observé entre le prix proposé et l'estimation initiale, le fournisseur ne présente aucun risque pour l'Arrondissement. En effet, *Tessier Récréo-Parc inc* . a satisfait aux exigences rigoureuses des comités technique et de

sélection. De plus, l'entreprise a déjà participé à plusieurs appels d'offres au sein de l'Arrondissement, obtenant des contrats grâce au respect des critères des mandats, à la qualité de ses concepts, à l'attention portée aux besoins attendus et ses prix compétitifs.

Des contingences d'une valeur de 10% ont été ajoutées à l'estimation et au prix soumis.

L'évaluation de risque effectuée n'a pas identifié de risque significatif pour la recommandation d'une évaluation de rendement en vertu de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001. En conformité avec cet encadrement, une évaluation du rendement de *Tessier Récréo -Parc inc.* n'est pas requise vu que la dépense relative à ce contrat est inférieure à 1 000 000 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce contrat est de 217 085,57 \$ taxes incluses, ou 198 228,06 \$ net de ristournes, incluant un montant de 197 350,52\$ pour le contrat et 19 735,05 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale se répartit comme suit :

Adjudicataire Tessier Recreo-Parc inc.	Contrat (Lot 1)	Contrat (Lot 2)	Contingences (10% travaux)	Total
Montant hors taxes	90 113,58\$	81 532,88 \$	17 164,64 \$	188 811,10 \$
TPS (5%)	4 505,68 \$	4 076,64 \$	858,23 \$	9 440,56 \$
TVQ (9,975%)	8 988,83 \$	8 132,90 \$	1712,17 \$	18 833,91 \$
Total incluant les taxes	103 608,09 \$	93 742,43 \$	19 735,05 \$	217 085,57 \$
Net de ristourne	94 608,00 \$	85 599,33 \$	18 020,73 \$	198 228,06 \$

Le budget 198 228,06 \$, net de ristournes, requis pour donner suite à ce dossier, est prévu et disponible au budget participatif, et sera assumé comme suit :

- 112 628,73 (contrat et contingences) \$ dans le projet SIMON 198967 - Des aires d'activités accessibles pour toutes les générations;
- 85 599,33 \$ dans le projet SIMON 198962 - Gym de quartier à ciel ouvert;

Le projet bénéficie d'un financement issu du budget participatif de Montréal approuvé au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC). Les dépenses couvertes sont de compétence locale et sont financées par le règlement d'emprunt 23-027

Budget participatif

Ce montant maximal de 217 085,57 \$ taxes incluses (198 228,06 \$ net de ristourne) sera entièrement financé par la 2^e édition du budget participatif de la Ville centre, notamment dans le cadre du projet no simon: 198967 « Des aires d'activité accessibles pour toutes les générations » et no simon: 198962 « Gym de quartier à ciel ouvert »

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux viendront corriger les lacunes au niveau des modules de jeux qui sont devenus désuets. Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'Arrondissement perdrait l'occasion de bonifier l'aménagement du parc..

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées seront déployées pour ce projet:

- ÿ Panneau explicatif au chantier;
- ÿ Avis aux résidents.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement du 30 juin 2026;

Début des travaux: Septembre 2026;
Fin des travaux : Décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bernard BOUCHER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Bernard BOUCHER, 10 juin 2026

Mylene DESPINS
architecte paysagiste

Frédérique MAGNAN-LAUZON
chef(fe) de section - projets de parcs
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARDIN
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement



Dossier # : 1262586002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) ayant pour objet la location du local 010, situé au 4555, rue de Verdun, et ce, pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, avec une option de renouvellement d'une durée de deux (2) ans.

Il est recommandé :

d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* ayant pour objet la location du local 010, situé au 4555, rue de Verdun, et ce, pour une durée de douze (12) mois, allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, avec une option de renouvellement d'une durée de (2) ans, moyennant un loyer mensuel de 713 \$, selon les clauses et conditions stipulées à la convention.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-15 08:18

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1262586002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) ayant pour objet la location du local 010, situé au 4555, rue de Verdun, et ce, pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, avec une option de renouvellement d'une durée de deux (2) ans.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 20 ans, la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* contribue activement à la mobilisation, à la concertation des acteurs locaux et au développement du leadership et de la capacité d'agir du milieu. Par ses actions, la *CDSV* permet aux acteurs locaux de mieux se connaître, se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de l'arrondissement de Verdun. Enfin, la *CDSV* favorise l'action collective pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité et les conditions de vie des Verdunoises et des Verdunois. Son installation à la mairie, près du métro, lui permettra de continuer à jouer son rôle central dans la concertation des forces vives de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 210187 - 3 septembre 2024 - Approuver la convention le bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* ayant pour objet la location du local 010, situé au 4555, rue de Verdun, et ce, pour une durée de 12 mois, allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, avec une option de renouvellement pour un an. (1244637006)

CA23 210123 - 6 juin 2023 - Approuver le bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* ayant pour objet la location du local 010, situé au 4555, rue de Verdun, et ce, pour une durée de 12 mois, allant du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, non renouvelable pour un montant de 650 \$ par mois (toutes taxes incluses). (1234637005)

CA22 210016 - 1^{er} février 2022 - Approuver le prolongement du bail intervenu entre la Ville de Montréal et la *Concertation en développement social de Verdun* , et ce, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2023 suivant les mêmes modalités. (1192586008)

CA19 210215 - 1^{er} octobre 2019 - Approuver le bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la *Concertation en développement social de Verdun* pour la

location du local 010 situé au 4555, rue de Verdun, à Verdun, et ce, pour un terme de 33 mois commençant le 1^{er} novembre 2019 et se terminant le 31 juillet 2022. (1192586008)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à approuver un nouveau bail avec l'organisme *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)*, pour une durée de 12 mois allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, avec une option de renouvellement d'une durée de 2 ans. En vertu du bail, la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* (le Locataire) a les obligations suivantes:

Elle occupe les lieux loués dans l'état où ils se trouvent présentement;

Elle doit garder les lieux loués de même que l'équipement en bon état de propreté et de fonctionnement;

Elle ne peut changer les serrures des lieux loués et doit se conformer à toute la réglementation municipale de la Ville de Montréal;

Elle assume les frais de téléphonie, d'accès Internet et d'équipement informatique confié à son personnel;

Elle prend en charge tout autre matériel ou fourniture utile au fonctionnement de ses activités;

Elle ne peut garder sur les lieux loués tout objet, matériel ou marchandise qui pourrait mettre en danger la santé ou la sécurité du public ou la sécurité des lieux et notamment tout matériel inflammable;

Elle doit veiller à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent pas la capacité des installations électriques situées dans les installations;

Elle doit veiller à ce que ne soit pas troublée la jouissance normale des installations par les autres occupants et ni celle des occupants des immeubles voisins;

Le loyer mensuel réclamé pour la durée de 12 mois débutant le 1^{er} septembre 2026 et se terminant le 31 août 2027, est de 713 \$, toutes taxes incluses. Les versements du loyer seront effectués selon les modalités prévues au bail.

JUSTIFICATION

La mission de la CDSV est de travailler en collaboration et en concertation avec les différentes instances à l'amélioration des conditions de vie, au bien-être de la population et à l'élimination de la pauvreté en tant que projet de société. Les principaux impacts de ses actions sont les suivants :

- Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales;
- Développement de priorités communes et d'actions concertées;
- Meilleure utilisation des ressources disponibles;
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes;
- Réduction de la pauvreté;
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce bail de 12 mois génèrera pour l'arrondissement de Verdun un revenu de 8556 \$ (toutes taxes incluses). En cas de renouvellement, le montant du loyer sera ajusté selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) correspondant à la dernière année du bail, tel que publié au 31 décembre de l'année visée.

Clé comptable pour encaissement :

2436	0010000	305721	01819	44303	000000	0000	000000	027318	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il permet à la CDSV d'accomplir sa mission. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux paramètres de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local*.

Une copie du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* 18-038 sera remise à l'organisme.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-04

Patrick LEVEILLE
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement



Dossier # : 1267500001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 20 000 \$, non taxable, soit 11 000 \$ à la Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Sœurs (MANA) et 9 000 \$ à Grand potager dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun. / Approuver les projets de conventions à cet effet.

Il est recommandé :

1. Accorder une contribution financière totale de 20 000 \$, non taxable, soit 11 000 \$ à la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Sœurs* (MANA) et 9 000 \$ à *Grand potager* dans le cadre de l'appel à projets 2026 du *Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun* ;
2. d'approuver les projets de conventions à cet effet.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-15 12:32

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267500001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 20 000 \$, non taxable, soit 11 000 \$ à la Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Sœurs (MANA) et 9 000 \$ à Grand potager dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun. / Approuver les projets de conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Avec son premier *Plan de développement de la communauté nourricière (PDCN) de Verdun* , en collaboration et avec la participation de la communauté, l'Arrondissement s'est engagé à promouvoir, à soutenir et à encourager les initiatives locales qui contribuent à construire un système alimentaire de proximité à Verdun. Afin de favoriser la concrétisation de la vision du *PDCN de Verdun* et de veiller à la consolidation des initiatives existantes, l'Arrondissement de Verdun a lancé un appel à projets auprès des organismes impliqués dans la démarche. Pour l'année 2026, une somme a été réservée pour financer les projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Le présent dossier vise à accorder un soutien financier totalisant la somme de 20 000 \$ (non taxable) aux deux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets 2026 du *PDCN de Verdun* , et à approuver les deux conventions à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210 148 - 3 juin 2025 - Accorder un soutien financier de 23 000 \$, non taxable, à la Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Sœurs (MANA) et à Grand potager dans le cadre de l'appel à projets 2025 du Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun. / Approuver les projets de conventions à cet effet. (1257500002)

CA23 210147 - 6 juin 2023 - Prendre acte du dépôt du *Plan d'action détaillé 2023-2026* du *Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun*. (1234637004)

CA22 210149 - 28 juin 2022 - Adopter le *Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun 2022-2030*. (1227500002)

CA21 210096 - 4 mai 2021 - Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement, d'un soutien financier totalisant un montant de 40 000 \$, provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et ce, dans le cadre du *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région* -

Appui pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière - Budget de fonctionnement. (1217500001)

CA21 210037 - 2 mars 2021 - Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et ce, dans le cadre du *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Appui pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière*, pour la réalisation d'un projet visant à favoriser le développement d'un système alimentaire local et à améliorer l'autonomie et la résilience alimentaire des citoyens de l'arrondissement de Verdun. (1214637002).

DESCRIPTION

Pour être admissible, les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets devaient :

- être cohérents avec les cinq orientations du *PDCN de Verdun* :
 - Bonifier et valoriser l'agriculture de proximité de manière harmonieuse;
 - Promouvoir et éduquer sur les bonnes pratiques alimentaires et agricoles;
 - Stimuler une gouvernance alimentaire inclusive et partagée;
 - Faciliter l'accès à des aliments de qualité pour toutes et tous;
 - Innover et soutenir les pratiques durables.
- être un nouveau projet ou un projet existant bonifié, réalisé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et qui dessert sa population;
- être porté par une ou des organisation(s) qui exerce(nt) ses (leurs) activités sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et ayant pignon sur rue;
- avoir une portée collective, ciblant en priorité les groupes de population vulnérables tout en étant inclusif et en favorisant la mixité sociale;
- s'intégrer harmonieusement sur le territoire;
- respecter la réglementation en vigueur;
- être réalisé et complété au plus tard le 1^{er} décembre 2026 et ayant une reddition de comptes finale transmise au plus tard le 15 décembre 2026.

Une priorité est donnée aux projets concertés (incluant plus d'une organisation ou concertations locales) ainsi qu'aux projets dont le but est de mutualiser des équipements et des infrastructures avec les organismes de Verdun.

JUSTIFICATION

L'appel à projets a été lancé le 10 avril 2026 et l'ouverture des projets a eu lieu le 11 mai 2026.

Deux projets ont été déposés.

Un comité de sélection et d'analyse s'est rencontré le 21 mai à 15 h afin d'évaluer les propositions des organismes selon les critères des documents de l'appel à projets.

Conformément aux exigences, deux projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets, soit le projet du *Grand Potager* intitulé : « Jardin familial éducatif - Édition Verdun » et le projet de la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Soeurs (MANA)* : « Banque alimentaire de MANA 2026 », qui ont tous deux obtenu la note de passage.

Les deux projets permettent de réaliser les objectifs du *PDCN de Verdun*. Par ailleurs, ils ont été déposés en collaboration avec plusieurs organisations et leurs membres afin que tous les quartiers puissent en bénéficier, dans une vision de communauté nourricière. Ces projets sont également ancrés dans les réalités locales.

Organisme	Titre du projet	Montant accordé (non taxable)
Grand Potager	Jardin familial éducatif - Édition Verdun	9 000 \$
Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Soeurs (MANA)	Banque alimentaire MANA	11 000 \$

Toutes correspondances aux fins de la signature du contrat par les cocontractants ou de la transmission de leur exemplaire dûment signé, le cas échéant, devront être adressées à :

Camille Circé-Perrault
Directrice
Grand Potager

4501, rue Bannantyne, Montréal, Québec, H4G 1E3
direction@grandpotager.org

Yajanna Patricia Pupo Gordon
Directrice générale
Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Soeurs (MANA)
1, Place du Commerce, Bureau 320, Montréal, Québec, H3E 1A2
yajanna.pupo@manamtl.org

Selon le PDCN de Verdun , ces projets répondent principalement aux priorités suivantes:

- Priorité 2 - Adapter et bonifier les installations et les aménagements municipaux;
- Priorité 5 - Créer des espaces collectifs d'apprentissage et de rencontres;
- Priorité 6 - Augmenter les connaissances alimentaires et agricoles chez les Verdunoises et les Verdunois;
- Priorité 8 - Mobiliser les acteurs concernés, de même que les citoyennes et les citoyens, autour de la vision du PDCN pour tisser des liens forts;
- Priorité 10 - Bonifier l'offre alimentaire dans les quartiers moins bien desservis;
- Priorité 12 - Soutenir les organismes qui agissent en sécurité alimentaire à Verdun et faciliter l'engagement de la communauté nourricière dans la réduction des inégalités;
- Priorité 14 - Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire et de la production de déchets destinés à l'enfouissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la contribution est de 20 000 \$, non taxable, et aucune dépense additionnelle n'est prévue. Cette dépense sera financée à 100 % par le budget de fonctionnement d'arrondissement selon les interventions financières inscrites au dossier.

MONTRÉAL 2030

Le PDCN de Verdun et les actions associées pour la communauté nourricière contribuent à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements pour accélérer la transition écologique, renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion, et amplifier la démocratie et la participation. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas approuvé, ces projets ne seraient pas financés. Alors, l'Arrondissement perdrait l'occasion de soutenir, de promouvoir et

d'encourager les initiatives locales qui contribuent à construire un système alimentaire de proximité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication suivra afin d'informer la population sur la notion de communauté nourricière, sur le *PDCN de Verdun* et sur les projets réalisés, et ce, en s'efforçant de simplifier la correspondance et d'assurer une meilleure compréhension des concepts pour toute la population dans sa diversité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément au calendrier de réalisation de chacun des projets qui devront être réalisés avant le 1^{er} décembre 2026 :

- Les projets feront l'objet de suivis de la part de l'Arrondissement;
- Un rapport final pour chacun des projets est requis au plus tard le 15 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vicky ST-PIERRE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Direction CSLDS

Le : 2026-06-09



Dossier # : 1262586001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) pour l'année 2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) pour l'année 2026, conformément aux paramètres de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local* ;
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la *Concertation en développement social de Verdun* et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun;
3. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-12 11:28

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1262586001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) pour l'année 2026, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs

locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

Le cadre de référence est révisé en 2015, afin de clarifier les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier, puis une nouvelle version est adoptée au conseil municipal du 17 juin 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat à l'échelle locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de nouvelles tables de quartier.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local*.

Dans le cadre du budget 2026, la Ville de Montréal a rehaussé sa contribution financière de manière à ce que chaque table de quartier bénéficie d'un financement total de 50 000 \$, provenant des trois bailleurs de fonds.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2026-2027 s'élève à un peu plus de 4,7 M\$ et représente un financement minimal de 143000\$ par Table de quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE26 0632 du 22 avril 2026

Approuver la répartition à la hausse des soutiens financiers accordés aux tables de quartier, portant le soutien cible à 50 000 \$ par table, incluant les contributions des arrondissements, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local; Imputer la répartition budgétaire de la dépense en conformité avec les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE24 2017 du 11 décembre 2024

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1^e avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière

CG24 0551 du 24 octobre 2024

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

CM24 0739 du 17 juin 2024

Adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.

Relativement aux décisions de l'Arrondissement

CA25 210179 - 30 juin 2025 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2025, conformément au cadre de référence de l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local* / Approuver le projet de convention à cet effet. (1252586002)

CA24 210165 - 2 juillet 2024 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2024, conformément au cadre de référence de l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local* / Approuver le projet de convention à cet effet. (1242586003)

CA23 210205 -5 septembre 2023 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2023, conformément au cadre de référence de l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local* / Approuver le projet de convention à cet effet. (1232586003)

CA22 210240 - 1er novembre 2022 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2022, conformément au cadre de référence de l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local* / Approuver le projet de convention à cet effet. (1222586006)

CA21 210183 - 7 septembre 2021 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2021, conformément au cadre de référence de l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local* / Approuver le projet de convention à cet effet (1212586004)

CA20 210096 - 2 juin 2020 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2020, conformément au cadre de référence de l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local* / Approuver le projet de convention à cet effet (1202586003)

CA19 210165 - 25 juin 2019 - Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2019, conformément au cadre de référence de l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local* / Approuver le projet de convention à cet effet. (1192586005)

DESCRIPTION

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement de Verdun envers la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)*, dans le respect des paramètres de l'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local*.

Mission de la CDSV

La mission de la CDSV est de travailler en collaboration et en concertation avec les différentes instances à l'amélioration des conditions de vie, au bien-être de la population et à l'élimination de la pauvreté en tant que projet de société.

Objectifs généraux de la CDSV

- Promouvoir et soutenir la concertation intersectorielle et multiréseau entre les acteurs de l'arrondissement de Verdun en développement social et communautaire;
- Soutenir et consolider les initiatives concrètes favorisant le développement social et communautaire;
- Assurer les représentations requises auprès de l'ensemble des instances: municipales, provinciales et fédérales.

Le Plan d'action en développement social 2023-2028 de notre table de quartier *Planification de Verdun, notre quartier inclusif et solidaire* est en cours de réalisation

Composition de la CDSV

- Les membres réguliers, votants (communautaires, économiques, scolaires, institutionnels et citoyens);
- Les membres sympathisants, non votants (élus du territoire, regroupements économiques, regroupements sectoriels ou de citoyens).

La CDSV regroupe présentement 45 membres votants, soit 34 organismes communautaires, 2 membres économiques, scolaires ou institutionnels et 9 membres citoyens. À ceux-ci s'ajoutent 6 membres sympathisants sans droit de vote, dont les représentants de l'arrondissement de Verdun.

Le conseil d'administration est composé de 9 membres élus lors de l'assemblée générale annuelle. Cinq de ces membres doivent provenir du milieu communautaire, un du milieu économique, scolaire ou institutionnel et un doit être un membre citoyen. Les deux autres sièges peuvent être comblés par des membres provenant de l'une ou l'autre catégorie de membres réguliers.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) répond au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, tel que mentionné dans la lettre de confirmation jointe au présent dossier, et que les fonds alloués à cette dernière par le biais de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (MESS-Ville 2024-2029) serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers tel que prévu dans la demande formulée par la *Coalition montréalaise des Tables de quartier*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2026-2027 pour la *Concertation en développement social de Verdun* s'élève à **148 472 \$** réparti de la manière suivante :

Centraide	Moyenne DRSP	Ville de Montréal	Total
75 000 \$	23 472 \$	50 000 \$	148 472 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	33 620 \$	22,6
Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$	11
Arrondissement	S/O	
TOTAL	50 000 \$	

Clés comptables :

SDIS	2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003662.052145.00000.00000
------	---

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale**

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MESS**

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux paramètres de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local*.

Une copie du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle 18-038* sera remise à l'organisme.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine ANGLADE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Eve GAUTHIER, 4 juin 2026
Martine ANGLADE, 22 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrick LEVEILLE
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

Le : 2026-05-20



Dossier # : 1266960008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, l'Alliance Montréal et Sika Canada inc., ayant pour objet la réfection et l'entretien du terrain de basketball du parc Dan-Hanganu, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1er juillet 2026 au 30 juin 2036.

Il est recommandé :
d'autoriser un projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, l'*Alliance Montréal* et *Sika Canada inc.* ayant pour objet la réfection et l'entretien du terrain de basketball du parc Dan-Hanganu pour une durée de 10 ans, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2036.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-17 16:45

Signataire : Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266960008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, l'Alliance Montréal et Sika Canada inc., ayant pour objet la réfection et l'entretien du terrain de basketball du parc Dan-Hanganu, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1er juillet 2026 au 30 juin 2036.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2026, l'*Alliance Montréal* souhaite entretenir un terrain de basketball dans l'arrondissement de Verdun avec son partenaire, *Sika Canada inc.* *Sika Canada inc.* sera responsable de réaliser et de financer les travaux de réfection. Pour sa part, l'*Alliance de Montréal* sera responsable de coordonner le projet, d'organiser et de financer l'événement d'inauguration.

L'installation sportive retenue est celle du parc Dan-Hanganu pour les raisons suivantes :

- Surface de jeu en mauvais état;
- Site répondant aux objectifs du programme d'engagement communautaire de *Sika Canada inc.* , soit un terrain situé dans un secteur défavorisé et très fréquenté par la population du quartier. Ce terrain est hautement fréquenté, autant par les jeunes du quartier les soirs et les fins de semaine que par les jeunes de l'école primaire Île-des-Soeurs pendant la journée durant la semaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210150 - 3 juin 2025 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, l'Alliance Montréal et Sika Canada inc. ayant pour objet la réfection et l'entretien du terrain de basketball du parc Dan-Hanganu pour une durée de 10 ans, soit du 1er juin 2025 au 31 mai 2035 (1257020002).

DESCRIPTION

L'*Alliance Montréal* a comme principal objectif communautaire de créer et maintenir le lien entre leur équipe professionnelle de basketball et la communauté montréalaise, qu'ils sont fiers de représenter. L'*Alliance Montréal* s'est associée à la filiale canadienne *Sika Canada inc.* de l'entreprise suisse portant le même nom, ayant un programme d'engagement

communautaire intitulé « *Sika prend soin* » qui vise à améliorer la qualité de vie des enfants, des adultes et des familles dans les communautés locales où elle opère.

Le projet proposé consiste à rénover la surface du terrain de basketball, à remplacer les six paniers, et à créer une murale artistique sur la surface du terrain, en hommage à la communauté de Verdun, durant l'été 2026. Au terme des travaux prévus en septembre, un événement d'inauguration sera organisé. Il comprendra un match de basketball amical avec les joueurs de l'*Alliance Montréal*, un repas communautaire et la remise de prix de présence pour les participant(e)s.

Par esprit de collaboration et pour souligner l'implication des partenaires ayant rendu ce projet possible, l'Arrondissement s'engage à installer une plaque commémorative sur le site afin de reconnaître la contribution de *Sika Canada inc.*, de l'*Alliance Montréal* ainsi que des autres partenaires impliqués. Lors de l'événement d'inauguration, la participation de représentants de l'arrondissement de Verdun est prévue sur le nouveau terrain de basketball.

JUSTIFICATION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) recommande d'approuver le projet d'entente entre l'arrondissement de Verdun et *Sika Canada inc.* en considérant que :

- Les travaux sont entièrement financés et qu'aucun investissement n'est requis de la part de l'Arrondissement;
- La contrepartie demandée nécessite peu d'engagement, soit d'offrir une faible visibilité pour les parties prenantes et assurer l'entretien de l'installation;
- L'amélioration du terrain de basketball est requise et aura un impact positif sur la population du quartier de L'Île-des-Soeurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble des coûts est assumé par les partenaires.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que le projet d'entente n'est pas approuvé, les travaux de réfection du terrain de basketball ne pourront pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un événement d'inauguration est prévu. Il devra être autorisé par ordonnance si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août : réalisation des travaux;

Septembre : inauguration du terrain de basketball.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle BEAULAC, Verdun
Eid HADDAD, Verdun
Martin ROBERGE, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim VIGNEAU
adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-16

Marlène M GAGNON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

**Dossier # : 1258753005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. ayant pour objet l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 1 770 038,10 \$ (contrat: 1 382 842,27 \$, contingences : 276 568,45 \$ et incidences : 110 627,38 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-008 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense totale de 1 770 038,10 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à l'entreprise *Les Entreprises Ventec inc.* , plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir dans l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 382 842,27\$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres public S26-008;
3. d'autoriser une dépense de 276 568,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 110 627,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Les Entreprises Ventec inc.* ;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-25 12:37**Signataire :**

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258753005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. ayant pour objet l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 1 770 038,10 \$ (contrat: 1 382 842,27 \$, contingences : 276 568,45 \$ et incidences : 110 627,38 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-008 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel vise à accorder un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir. Le parc du Souvenir est situé entre les rues Willibrord et la 1^{re} avenue du nord au sud et entre l'avenue de Verdun et la mairie d'arrondissement d'est en ouest. Situé dans un endroit stratégique au cœur de l'arrondissement de Verdun et à la sortie de la station de métro du même nom, l'Arrondissement souhaite mettre en valeur la place devant la mairie. L'objectif du projet est de pérenniser un espace public face à la mairie, d'augmenter les surfaces végétalisées et d'ajouter un lieu dédié à l'agriculture urbaine. En somme, les travaux permettront aux citoyens de tout âge et de toutes conditions physiques de profiter pleinement et de façon sécuritaire de cet espace tout au long de l'année, grâce à des installations adaptées à leurs besoins.

Le projet a vu le jour grâce aux votes des citoyens dans le cadre du budget participatif 2^e édition, spécifiquement par le biais du projet lauréat des micro-parcs familiaux et des petites places publiques. Soucieux d'établir un portrait réel des besoins de ses citoyens, l'arrondissement de Verdun a réalisé une diverses consultations et mobilisations citoyennes dont les résultats ont servi à baliser les éléments à considérer dans le cadre de ce projet et ont fixé les bases de la conception de celui-ci :

- Un sondage web auprès des résidents de l'ensemble de l'arrondissement a été réalisé à l'automne 2024 (environ 300 répondants);
- Un atelier de cocréation en personne à la mairie d'arrondissement, ouvert à tous et avec la participation de l'école Lévis-Sauvé à l'automne 2024;
- 2 points de passage au comité d'accessibilité universelle de Verdun à l'automne 2024 et au printemps 2025;
- 2 points de passage avec des représentants de la communauté en lien avec l'agriculture urbaine à l'automne 2024 et au printemps 2025.

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs du *Plan directeur de la Trame verte et bleue* de l'arrondissement de Verdun, soit :

Objectif no 5 - Affirmer et connecter les noyaux de verdissement, car le parc est ciblé comme un noyau de verdissement en milieu urbanisé et comme une entrée de l'arrondissement;
Objectif no 9 - Améliorer la résilience des quartiers face aux événements de pluie abondante (plus de 115 m³ d'eau pluviale supplémentaire gérée à même le site);

Objectif no 10 - Augmenter le nombre d'espaces verts favorables à la biodiversité et à la gestion durable des eaux pluviales (730 m² de déminéralisation, 1 jardin de pluie) ;

Objectif no 11 - Accroître la biodiversité dans nos parcs et espaces verts (37 nouveaux arbres, 250 arbustes et 968 vivaces et 1 nouveau jardin communautaire en bacs);

Objectif no 12 - Accroître la canopée afin de lutter contre les îlots de chaleur (37 nouveaux arbres dont 12 à grand déploiement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210314 - 9 décembre 2025 - Autoriser le dépôt de trois projets pour une demande d'aide financière, dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour l'année 2026 », auprès du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal. (1257500004)

CA25 210283 - 30 juin 2025 - Rejeter les soumissions reçues dans le cadre des travaux de réaménagement du parc du Souvenir dans l'arrondissement de Verdun / Appel d'offres public S25-013 (6 soumissionnaires). (1258753007)

CA25 210182 - 30 juin 2025 - Accorder un contrat de services professionnels à *Artelia Canada inc.* ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance quantitative et qualitative de divers projets dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 618 189,92 \$ (contrat : 561 990,83 \$ et contingences : 56 199,08 \$), taxes incluses / Appel d'offres public S25-012 (3 soumissionnaires). (1259128004)

CA23210214 - Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits (1239950004).

CA 24210161 - 25 novembre 2025 - Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Provencher Roy Architectes Associés Inc. ayant pour objet l'acquisition de services professionnels pour le réaménagement du parc du Souvenir dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 201 909,55 \$, (contrat: 183 554,14 \$ et contingences: 18 355,41 \$) toutes taxes comprises / Appel d'offres public S24-016 - Cinq (5) soumissionnaires. (1247126003)

CA25210042 - 11 mars 2025 - Autoriser une dépense additionnelle de 14 616,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences supplémentaires, à Aviva, Compagnie d'assurance du Canada, mandataire pour les travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000) pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir, dans l'arrondissement de Verdun, majorant ainsi le montant total du contrat de 309 929,42 \$, taxes incluses, à 324 546,20 \$, taxes incluses (1258753002).

CM23 0087 - 24 janvier 2023 - Adoptant le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 62 098 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection et de verdissement des parcs locaux » , sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

CA22 210269 - 6 décembre 2022 - Modifier la répartition budgétaire prévue au contrat accordé à l'entreprise *Construction & excavation MAP 2000 (9346-2183 Québec inc.)* pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir / Appel d'offres public S22-008. (1228753001).

CA22 210091 - 3 mai 2022 - Accorder un contrat à l'entreprise *Construction & excavation MAP 2000 (9346-2183 Québec inc.)* pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir, dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 309 929,42 \$, toutes taxes comprises (contrat: 240 299,64 \$; contingences : 36 044,95 \$ et incidences : 33 584,84 \$) / Appel d'offres public S22-008 - Trois (3) soumissionnaires. (1228753001)

CE19 0298 - 20 février 2019 - Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-

2021) (1188169001).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en des travaux de réaménagement du parc du Souvenir. Les travaux incluent notamment, mais sans s'y limiter :

- L'arpentage et la localisation des ouvrages à effectuer
- La démolition et l'enlèvement d'ouvrages existants
- L'excavation et la gestion des déblais
- La gestion et la disposition hors site des matériaux non réutilisables ;
- La gestion, l'entreposage et la disposition hors site des sols de déblais (si applicable);
- Le terrassement (nivellement, fondation granulaire, membrane, etc.)
- La mise à jour de l'éclairage
- La transformation de l'ancienne voie véhiculaire qui longe la mairie du nord au sud
- La récupération et l'intégration des bordures de granite dans certains des nouveaux aménagements
- La réinstallation de certain mobilier existant
- La plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces et une garantie d'entretien supplémentaire de 24 mois
- Les ouvrages de nivellement de drainage et de rétention d'eau
- Les aménagements paysagers comprenant la pose de pavé, la création d'un jardin de pluie, l'ensemencement, le gazonnement etc.
- La construction d'ouvrages en béton
- Le transport et la mise en place de mobilier
- L'arrosage des végétaux sur une base régulière et l'entretien des différentes infrastructures vertes pour toute la durée de la période de la garantie contractuelle ainsi que les vingt-quatre (24) mois de garantie supplémentaires pour les végétaux
- La remise en état des lieux.

Le tout conformément aux lois et règlements en vigueur.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S26-008 : Travaux de réaménagement du Parc du Souvenir dans l'Arrondissement de Verdun:

Date de lancement de l'appel d'offres: 26 avril 2026:

Date d'ouverture des soumissions : 11 juin 2026:

Six (6) addendas ont été émis:

- Addenda 01 - 14 mai 2026 : Modification au formulaire de soumission, autres documents d'appels d'offres et questions-réponses;
- Addenda 02 - 20 mai 2026 : Report de la date d'ouverture et modifications aux documents d'appels d'offre et questions-réponses;
- Addenda 03 - 25 mai 2026 : Report de la date d'ouverture et modifications aux documents d'appels d'offre et questions-réponses;
- Addenda 04 - 1er juin 2026 : Modification au formulaire de soumission, autres documents d'appels d'offres et questions-réponses;
- Addenda 05 - 8 juin 2026 : Report de la date et heure limite de dépôt des soumissions du 10 juin 2026 au 11 juin 2026 à 13h30 et questions-réponses;
- Addenda 06 - 9 juin 2026: Mise à jour du numéro de local d'ouverture.

Analyse des soumissions

Dix-neuf (19) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres (via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et six (6) entrepreneurs ont déposé des soumissions. À la suite de l'analyse administrative, les six (6) soumissions ont été jugées conformes.

Le tableau d'analyse des soumissions ci-après présente les 6 soumissions conformes déposées :

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTINGENCES (20%) (taxes incluses)	INCIDENCES (8%) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE Les Entreprises Ventec inc.	1 382 842,27 \$	276 568,45 \$	110 627,38 \$	1 770 038,10 \$
Saint-Denis-de-Thompson	1 801 855,66 \$	- \$	- \$	1 801 855,66 \$
Construction Morival Ltée	1 538 948,42 \$	- \$	- \$	1 538 948,42 \$
Les excavations Super inc.	1 426 366,55 \$	- \$	- \$	1 639 964,94 \$
RAMCOR construction inc.	1 912 257,30 \$	- \$	- \$	1 912 257,30 \$
Excavation Darche inc.	1 879 445,81 \$	- \$	- \$	1 879 445,80 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 737 129,68 \$	347 425,94 \$	140 209,29 \$	2 224 764,91 \$
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>				(354 287,41\$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>				-20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>				(156 106,16\$)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				11%
Moyenne avec taxes sans contingence				1 692 552,40 \$

Estimation détaillée

L'estimation finale du 27 avril 2026 a été réalisée par Olivier Bolduc, Ingénieur et Dominique Collin, architecte paysagiste, avant la période de sollicitation du marché et tient compte de la variation des prix potentiels. Cette estimation était de 1 510 876,00 \$ (Avant taxes) sans contingences. L'estimation a été établie à partir des documents d'appel d'offres de travaux similaires réalisés par la Ville de Montréal et selon les prix des matériaux, d'équipements et de main-d'œuvre réelle du marché.

L'estimation a été révisée avant l'ouverture des soumissions et tient compte des addendas émis pendant celle-ci. Le montant de la soumission conforme la plus basse est de 20% favorable à l'estimation réalisée avant la période de soumission et de 14% favorable de la soumission avec les addendas.

Des six (6) soumissions reçues, deux soumissions présentaient un défaut mineur qu'il était possible de corriger et les quatre autres ne présentaient aucun défaut de conformité.

Les écarts observés se situent principalement au niveau de la section électricité.

Sur la base de cette analyse, l'Arrondissement recommande d'accorder le contrat à *Les Entreprises Ventec inc.*, sise au 5600, Notre-Dame ouest, Montréal(Québec) H4C 1V1 plus bas soumissionnaire conforme.

Les vérifications requises ont été effectuées afin de valider que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'a pas de restriction imposée sur son permis par la *Régie du bâtiment du Québec* (RBQ);
- n'a pas été rendu non conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal* (18-038) et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'autorisation à contracter délivrée par l'*Autorité des marchés publics* (AMP) n'est pas requise pour ce contrat, car celui-ci n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.

En vertu de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation du rendement est requise vu que la dépense relative à ce contrat est supérieure à 1 000 000 \$.

Les incidences représentent maximum 8% du montant total du contrat excluant les contingences. Ce montant comprend les frais affectés suivants :

- Contrôle qualitatif et expertises techniques pour la surveillance et Trace Québec;
- Gestion des communications
- Achat de mobilier urbain;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale à autoriser est de 1 770 038,10 \$ taxes incluses (contrat : 1 382 842,27\$, contingences : 276 568,45 \$ et incidences : 110 627,38 \$), répartie comme suit :

Adjudicataire <i>Les entreprises Ventec inc.</i>	Contrat	Contingences (20% travaux)	Incidences (8%)	Total
Montant hors taxes	1 202 733,00 \$	240 546,60 \$	96 218,64 \$	1 539 498,24 \$
TPS (5%)	60 136,65 \$	12 027,33 \$	4 810,93 \$	76 974,91 \$
TVQ (9,975%)	119 972,62 \$	23 994,52 \$	9 597,81 \$	153 564,95 \$
Total incluant les taxes	1 382 842,27 \$	276 568,45 \$	110 627,38 \$	1 770 038,10\$
Net de ristourne	1 262 719,31 \$	252 543,86 \$	101 017,54\$	1 616 280,71 \$

La dépense totale de ce contrat est de 1 770 038,10\$ taxes incluses, ou 1 616 280,71 \$ net de ristournes, incluant un montant de 276 568,45 \$ taxes incluses pour les contingences et de 110 627,38 \$ taxes incluses pour les incidences.

Tableau de répartition du décaissement

Description	(PRVPL) SCLS	(Déminéralisation)SEPVGPMR	(PDI- JCCM) BTER	Budget Participatif - Micro- parcs et micro- places	PDI PRR Arrondissement	Total
Contrat(Avant taxes)	253 064,63\$	239 850,00\$	90 000,24 \$	522 428,58\$	97389,55\$	1 202 733,00\$
Contingences (Avant taxes)	48 109,32\$	0	0	144 327,96\$	48 109,32\$	240 546,60\$
Incidences(Avant taxes)	0	0	0	51 218,64\$	45 000,00\$	96 218,64\$
Total taxes incluses	346 274,75\$	275 767,24\$	103 477,77\$	825491,96\$	219 026,08\$	1 770 038,10\$
Total net des ristournes	316 195,00 \$	251 812,52 \$	94 489,00 \$	753 784,19\$	200 000,00\$	1 616 280,71\$

Le montant de 316 195 \$ net de ristournes sera assumé par le *Programme de réfection et verdissement des parcs locaux* (PRVPL) du Service Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal est financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

La dépense liée à la plantation des arbres est admissible au programme « 2 milliards d'arbres »

de *Ressources naturelles Canada* (RNCAN). Elle représente un montant de 125 794,15 \$, taxes incluses 114 866,82 \$ net de ristournes). Le programme subventionne 50 % de ce montant, soit un montant de 57 433,41 \$ net de ristournes, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de Montréal de 57 433,41 \$.

Le budget net de ristournes requis de 1 616 280,71\$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible à travers les différents programmes décennaux d'immobilisations (PDI) suivants :

- le *Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux* (PRVPL) approuvé au PDI 2026-2035 du Service Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal, par le biais du règlement d'emprunt no 23-002;
- le budget participatif de Montréal approuvé au PDI 2026-2035 du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC). Les dépenses couvertes par ce budget participatif sont de compétence locale et sont financées par le règlement d'emprunt 23-027;
- le programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM)_(2022-2031). L'aide financière maximale est de 94 489,00 \$ net de ristourne ou 90 000,24 avant taxes.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars);

Projet investi (net de ristourne)	2026	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL)	201 328\$	201 328\$
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) - Plantations d'arbres	114 867\$	114 867\$
Subvention RNCAN	(57 433)\$	(57 433)\$
198941 - Budget Participatif - Micro-parcs et micro-places Verdun	753 784\$	753 784\$
PDI PRR	200 000\$	200 000\$
BTER - Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics	94 489\$	94 489\$
34700 - Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses	251 812\$	251 812\$
Total net ristourne incluant subventions	1 558 847\$	1 558 847\$

Le financement du Service Espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal est accordé dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses. La contribution révisée de 251 812,52 \$ net de ristournes est assumée par le Programme 34700 Plan de la forêt urbaine via le règlement d'emprunt No 23-006 Plan de gestion de la forêt urbaine (CM23 0192).

Les fonds ont été virés dans la clé

6101.7723006.801450.07163.54590.000000.0000.204288.000000.99000.00000

La contribution de 753 784,19 \$ net de ristournes est assumée par le Programme 198941 - Budget Participatif - Micro-parcs et micro-places Verdun. Les fonds ont été virés dans la clé

6101.7723027.801450.07161.57201.000000.0000.198941.000000.15010.00000

La contribution de 94 849 \$ net de ristournes est assumée par le Programme BTER - Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics. Les fonds ont été virés dans la clé

6101.7722013.801450.07163.57201.000000.0000.208099.000000.15010.00000

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux auront un impact majeur sur la qualité de vie des citoyens du secteur qui auront accès à un tout nouveau parc fonctionnel, sécuritaire et pleinement adapté aux attentes qu'ils avaient mentionnées en cours de conception. Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'Arrondissement perdra l'occasion de bonifier l'aménagement du parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication ciblées seront déployées pour ce projet:

- Panneau explicatif au chantier;
- Avis aux résidents.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: conseil d'arrondissement du 30 juin 2026;
Début des travaux: Septembre 2026;
Fin des travaux - Printemps 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Dehily HERNANDEZ ORTEGA)

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BÉDARD, Service de l'Espace pour la vie_des Grand parcs et du Mont-Royal
Vincent MAURIN, Service de l'Espace pour la vie_des Grand parcs et du Mont-Royal
Mohammed BOUDACHE, Direction générale
Marie-Claude BUJOLD, Service de l'Espace pour la vie_des Grand parcs et du Mont-Royal

Lecture :

Marie-Claude BUJOLD, 18 juin 2026
Vincent MAURIN, 9 septembre 2025
Yann VERGRIETE, 9 septembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique COLLIN
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-11

Frédérique MAGNAN-LAUZON
chef(fe) de section - projets de parcs
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARDIN
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

**Dossier # : 1269128004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac inc. ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et de travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 521 955,92 \$ (contrat : 459 670,05 \$, contingences : 45 967,01 \$ et incidences : 16 318,86 \$), taxes incluses / Appel d'offres public S26-005 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 521 955,92 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à l'entreprise *Cojalac inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et de travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 459 670,05 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-005;
3. d'autoriser une dépense de 45 967,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 16 318,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Cojalac inc.* ;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-19 12:13**Signataire :**

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269128004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac inc. ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et de travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 521 955,92 \$ (contrat : 459 670,05 \$, contingences : 45 967,01 \$ et incidences : 16 318,86 \$), taxes incluses / Appel d'offres public S26-005 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Durant la période estivale de chaque année, l'arrondissement de Verdun procède à des travaux mineurs variés, en génie civil, tels que la reconstruction de trottoirs, de pavages et des travaux divers dans le but de corriger les dégradations compilées durant l'année et d'embellir notre environnement. Ces travaux visent la reconstruction des sections endommagées avec le temps, celles endommagées à la suite d'interventions d'urgence de nos équipes ou de travaux de reconstruction des branchements de services d'eau ainsi que la construction de nouveaux aménagements par les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 210042 - 10 mars 2026 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) localisées sur le territoire de l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026. Demande de projet RTM26_VER. (1266730001)

CA25 210147 - 3 juin 2025 - Accorder un contrat à l'entreprise *Construction Larotek inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 655 934,85 \$ (contrat : 571 852,88 \$; contingences : 57 185,29 \$ et incidences : 26 896,68 \$) toutes taxes comprises / Appel d'offres public S25-007 - 2 soumissionnaires. (1259128003)

CA24 210068 - 9 avril 2024 - Accorder un contrat à l'entreprise *Cojalac inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun / Quartiers Desmarchais-Crawford et Wellington-de-l'Église / Dépense totale de 499 855,76 \$ (contrat :442 167,77 \$; c ontinquences : 44 216,78 \$ et incidences : 13 471,21 \$) toutes taxes comprises / Appel

d'offres public S24-005 - Trois (3) soumissionnaires. (1249128005)

CA24 210069 - 9 avril 2024 - Accorder un contrat à l'entreprise *Cojalac inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun - Secteur île-des-Sœurs / Dépense totale de 349 204,82 \$ (contrat : 307 197,77 \$; contingences : 30 719,78 \$ et incidences : 11 287,28 \$) toutes taxes comprises / Appel d'offres public S24-006 - Deux (2) soumissionnaires. (1249128006)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et de travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun.

Ces travaux consistent en :

- La reconstruction de trottoirs en béton : 500 mètres carrés;
- La construction de dalles de béton pour mobilier urbain : 18 mètres carrés;
- La construction de bordures en béton : 7,5 mètres linéaires;
- La réparation de cours d'eau : 125 mètres carrés;
- La fourniture et la pose de gazon : 214 mètres carrés;
- La création de nouvelles fosses d'arbres : 3 unités.

Lorsque requis, d'autres travaux mineurs peuvent s'ajouter au présent contrat.

La réalisation de l'ensemble des travaux est prévue pour l'année 2026.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 45 967,01 \$ taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux. Ces contingences ne faisant plus partie des soumissions, elles ont été ajoutées à la soumission de l'entrepreneur, tel que spécifié à l'article 5.4 de la directive C-OG-DG-D-18-001 intitulée *Contingences, variation des quantités, incidences et déboursés dans les contrats* .

Les travaux incidents comportent les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans. Le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences. À ce montant s'ajoutent des montants dédiés aux communications.

JUSTIFICATION

Appel d'offres public : S26-005 - Travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et travaux divers dans différentes rues, dans l'arrondissement de Verdun

Date de lancement de l'appel d'offres : Le 24 avril 2026;

Date d'ouverture des soumissions : Le 25 mai 2026;

Aucun addenda n'a été émis.

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public S26-005, un total de sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Trois (3) entreprises ont déposé des soumissions conformes.

Tableau des soumissions reçues

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX DE BASE	AUTRES	TOTAL
---------------------	--------------	--------	-------

	(taxes incluses)	(Contingences+ variation des quantités) (taxes incluses)	(taxes incluses)
Cojalac inc.	459 670,05 \$	45 967,01 \$	505 637,06 \$
Ramcor construction inc.	469 852,24 \$	46 985,22 \$	516 837,46 \$
Les Entreprises Ventec inc.	633 500,75 \$	63 350,08 \$	696 850,83 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	388 005,67 \$	38 800,57 \$	426 806,24 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			573 108,45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,34 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			191 213,77 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			37,82 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			78 830,82 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			18,47 %

Estimation détaillée

L'estimation finale du 22 avril 2026 a été préparée par Wei Li, agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun. Cette estimation était de **388 005,67 \$** (taxes incluses) sans contingences. L'estimation a été établie à partir des documents d'appel d'offres de travaux similaires réalisés par l'Arrondissement et selon les prix des matériaux, d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché. Des contingences d'une valeur de 10 % ont été ajoutées à l'estimation et aux prix des soumissionnaires.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 191 213,77 \$ (37,82 %), avec une moyenne se situant à 573 108,45 \$. Le montant de la soumission la plus basse est supérieur de 18,47 % (78 830,82 \$ en plus) à l'estimation.

Explication des écarts

Un écart significatif a été observé entre la dernière estimation et la plus basse soumission conforme, principalement à l'item « frais généraux de chantier », qui totalise un montant de 71 652,50 \$, soit 363 % plus élevé par rapport au montant estimé. Ce montant représente à lui seul 100 % de l'écart total de prix. Cette situation s'explique par une sous-estimation des coûts indirectes du projet, notamment la durée de mobilisation, les installations temporaires aux emplacements différents, les mesures de santé et sécurité, la logistique de chantier ainsi que la volatilité des prix du carburant, ces éléments traduisent fidèlement les contraintes d'exécution propre à ce projet. Il est donc recommandé d'autoriser cet écart, compte tenu de sa justification liée aux particularités du projet.

Tous les documents fournis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues afin de

s'assurer de leur conformité tels que le formulaire de soumission, le cautionnement de soumission, la lettre d'engagement, la licence de la *Régie du bâtiment du Québec* (RBQ), la *Charte de la langue française*, l'attestation de Revenu Québec. L'autorisation à contracter délivrée par l'*Autorité des Marchés Publics* (AMP) n'est pas requise pour ce contrat, car celui-ci n'est pas visé par la Loi 17 – *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'a été déclaré non conforme en vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038)*.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

Recommandation :

Nous recommandons d'adjuger ce contrat à l'entreprise: *Cojalac Inc.*, sise au 174, boulevard Lacombe, Repentigny (**Québec**) **J5Z 1S1** dont le numéro de fournisseur est le 391061.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée à la fin du contrat en vertu de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 521 955,92 \$, incluant des contingences de 45 967,01 \$ et des incidences de 16 318,86 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera assumée de la façon suivante :

Tableau Répartition des coûts					
	Travaux	Contingences	Incidences	Total	%
Arrondissement de Verdun	256 002,71 \$	45 967,01 \$	16 318,86 \$	318 288,58 \$	61%
Programme 55859 - PMIR 2026	114 975,00 \$	- \$	- \$	114 975,00 \$	22%
DRT	88 692,34 \$	- \$	- \$	88 692,34 \$	17%
Total	459 670,05 \$	45 967,01 \$	16 318,86 \$	521 955,92 \$	100%

- 17 % par les dépenses recouvrables de tiers (DRT) pour un montant de 88 692,34 \$ (taxes incluses);
- Un montant maximal de 114 975,00 \$ taxes incluses, ou 104 987,50 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt 23-041 Programme de maintien des infrastructures routières CM23 1299. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2026 et prévue au PDI 2026-2035 de la Ville-centre dans le cadre du programme 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières" (22%).
- 61 % par l'Arrondissement de Verdun pour un montant de 318 288,58 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) qui sera financé par un emprunt à la charge des contribuables. Une demande d'autorisation de dépense à cet effet sera présentée au conseil d'arrondissement afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux;

Le budget net requis de 476 615,33 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu au PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2026	Ultérieur	Total
Arrondissement de Verdun	290	0	290
Programme 55859 - PMIR 2026	105	0	105
DRT	81	0	81
Total	476	0	476

(en milliers \$)

Les dépôts des demandeurs sont suffisants pour couvrir les dépenses recouvrables de tiers (DRT) dont le montant net s'élève à 160 741,47 \$ (taxes incluses).

La répartition des coûts des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièce jointe dans le document « S26-005_Partage des coûts ».

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du *Plan stratégique Montréal 2030* et aux engagements en accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme ce projet consiste en plusieurs petits chantiers répartis à travers l'arrondissement, les impacts pour les résidents seront minimes. Les résidents seront néanmoins informés, au besoin, par différents médias des inconvénients reliés à ce projet (accès limité à la rue, bruit, etc.).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Arrondissement prévoit la publication d'un avis sur le site Web de la Ville de Montréal, la diffusion de l'avis par courriel à nos partenaires et l'envoi d'une infolettre dans les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA 30 du juin 2026;

- Début des travaux : 13 juillet 2026;
- Durée des travaux : 60 jours de calendrier;
- Fin des travaux : 10 septembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 16 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wei LI
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois DUTIL
chef(fe) de section - ingenierie

Le : 2026-06-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARDIN
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement



Dossier # : 1268054006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, non taxable, à la Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Soeurs (MANA) en provenance du budget dédié de la Direction Festival-Cinéma-Événements dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et événements culturels.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, non taxable, à l'organisme la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Soeurs (MANA)* en provenance du budget dédié de la Direction Festival-Cinéma-Événements dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et événements culturels* ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-19 14:06

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268054006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, non taxable, à la Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Soeurs (MANA) en provenance du budget dédié de la Direction Festival-Cinéma-Événements dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et événements culturels.

CONTENU

CONTEXTE

La Division des festivals et événements de la Ville de Montréal a reçu un budget additionnel de 1 250 000 \$ du comité exécutif pour bonifier :

- les événements et fêtes de quartier;
- le soutien au déploiement de festivals dans les quartiers éloignés du centre-ville.

De ce budget additionnel, un montant de 505 000 \$ est ajouté au *Programme de soutien aux festivals et événements culturels* (PSFEC) dédié aux arrondissements montréalais situés hors des quartiers centraux pour les années 2026 à 2029. Pour ce faire, la Division des festivals et événements a mis en place un projet pilote de deux (2) ans pour faciliter l'utilisation de ces sommes supplémentaires.

Suite à une analyse basée sur l'Indice d'équité des milieux de vie, l'arrondissement de Verdun recevra un montant de 20 000\$ en 2026 et en 2027. Ce montant pourra être modifié en 2028 et 2029 à la suite de l'analyse du projet pilote 2026-2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE23 1164 - 2 août 2023 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 795 824 \$, à 22 différents organismes pour 23 projets, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et de l'Entente 2021-2024 entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal / Approuver 23 projets de convention à cet effet - CF.O-SDIS-23-012 (1238071001)

DESCRIPTION

L'administration élue en novembre 2025 a annoncé une bonification annuelle récurrente de 1,25 M\$ des budgets consacrés aux festivals, aux événements et aux fêtes de quartier sur l'ensemble du territoire municipal. Dans ce contexte, une enveloppe de 485 000 \$ est attribuée aux arrondissements afin de soutenir des projets événementiels en dehors des

quartiers centraux. La répartition de ces fonds repose sur l'Indice d'équité des milieux de vie élaboré par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Les arrondissements sont ainsi en mesure d'appuyer, selon leurs priorités, des projets événementiels culturels ou artistiques extérieurs et gratuits, dans le but de favoriser l'accès à une offre diversifiée pour les citoyens et citoyennes. Le présent sommaire s'inscrit dans ce cadre.

Les arrondissements bénéficiant de ces fonds pourront utiliser le budget additionnel pour :

- bonifier un événement existant et déjà financé par le PSFEC;
- mettre en place un événement culturel à l'interne;
- octroyer le budget additionnel à un ou plusieurs organismes verdunois.

Pour être admissible à cette subvention, le projet doit obligatoirement répondre à trois (3) critères essentiels :

- être un événement culturel;
- se dérouler à l'extérieur;
- être un événement gratuit et ouvert à la population de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce soutien financier est justifié par les éléments suivants :

- peu d'organismes verdunois mettent en place des activités en 2026 qui répondent aux critères du PSFEC, qui sont dédiées à 100 % à la population verdunoise et qui ne reçoivent pas déjà un soutien de ce programme;
- le festival interculturel de MANA répond aux critères du PSFEC;
- l'organisme MANA a déjà reçu une contribution financière de 10 000 \$ de l'Arrondissement en 2025 pour son projet de festival interculturel dans le cadre de l'appel à projets du 150^e anniversaire de Verdun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Maison d'accueil aux nouveaux arrivants - Île-des-Soeurs sera imputée à la clé budgétaire dédiée au *Programme de soutien aux festivals et événements culturels*, soit :

2436.0010000.305731.07211.54590.000000.0000.000000.051779.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030* (les priorités numéro 15 et 20), soit de :

- soutenir la vitalité culturelle et son cœur créatif;
- accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Il contribue également aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est en pièce jointe du sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie BELLEAU
cheffe de division culture, bibliothèques et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2026-06-17



Dossier # : 1260512005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 12 998 \$, non taxable, à Pôle communautaire de Verdun pour couvrir les frais de permis dans le cadre de la reconversion du presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 12 998 \$, non taxable, à *Pôle communautaire de Verdun* pour couvrir les frais de permis dans le cadre de la reconversion du presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-22 09:16

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260512005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 12 998 \$, non taxable, à Pôle communautaire de Verdun pour couvrir les frais de permis dans le cadre de la reconversion du presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte d'effervescence du marché immobilier verdunois ayant entraîné une hausse importante des loyers, les organismes communautaires font face à des contraintes croissantes en matière d'accessibilité à des espaces abordables. Cette pression accentue les risques de déplacement et fragilise la capacité d'intervention de ces acteurs essentiels au tissu social local, limitant leur aptitude à répondre aux besoins de la population.

Dans ce cadre, l'acquisition du presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, situé au 4155, rue Wellington, par l'organisme à but non lucratif *Échelle Immobilier*, faisant des affaires sous le nom d'*Échelle Abordable*, promoteur en immobilier communautaire, constitue une intervention structurante. Désormais complétée, cette acquisition marque une étape clé dans la réalisation du projet, actuellement en phase de préparation et de dépôt des demandes de permis nécessaires à l'exécution des travaux.

Le projet vise à développer un pôle à vocation communautaire regroupant plusieurs usages, permettant ainsi de maximiser les retombées pour la collectivité. Il contribuera à offrir des espaces accessibles aux organismes, à favoriser la complémentarité et la collaboration entre les acteurs du milieu, et à maintenir une offre de services diversifiée et inclusive. Il prévoit également la mise en valeur du terrain du presbytère par une programmation communautaire et événementielle, assurant le maintien de cet espace comme lieu d'attractivité et espace vert au cœur de l'artère commerciale.

À cet égard, il importe de préciser que *L'Échelle Abordable* a initialement piloté le projet, agissant comme porteur temporaire le temps de structurer le pôle civique et de permettre son émergence comme entité reconnue au sens de la loi. Désormais, le relais est assuré par le Pôle communautaire de Verdun, qui agit comme organisme porteur du projet et sera le bénéficiaire des contributions financières, assurant ainsi la pérennité et l'ancrage communautaire de l'initiative.

L'arrondissement de Verdun soutient activement ce projet porteur depuis ses débuts, reconnaissant son potentiel structurant pour le développement social, communautaire et urbain du territoire. Ce soutien s'inscrit en cohérence avec la Politique d'admissibilité et de soutien aux organismes de Verdun, laquelle vise à encadrer et renforcer l'appui municipal aux initiatives contribuant à une offre de services accessible, inclusive, diversifiée et de qualité.

Le projet répond directement à ces orientations, notamment en favorisant l'accès à des infrastructures communautaires adaptées, en appuyant la collaboration entre organismes et en contribuant à la qualité de vie de la population dans un souci d'équité.

Dans cette perspective, une contribution financière proposée de 12 998 \$ s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement d'accompagner la mise en œuvre concrète de ce projet et de soutenir la création d'un pôle civique à forte valeur collective.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210263 - 30 juin 2025 - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI), un premier projet de résolution afin de permettre une opération cadastrale permettant de diviser le lot 1 154 560 du cadastre du Québec en deux parties, la transformation du presbytère de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs situé au 4155, rue Wellington et son occupation à des fins d'espaces communautaires et hôteliers. (1255291002)

CA25 210239 - 2 septembre 2025 - Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 19 août 2025 sur la résolution no CA25 210203 tenant lieu de premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003) (PPCMOI) afin de permettre une opération cadastrale permettant de diviser le lot 1 154 560 du cadastre du Québec en deux parties, la transformation du presbytère de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs situé au 4155, rue Wellington et son occupation à des fins d'espaces communautaires et hôteliers. (1250102003)

DESCRIPTION

Dans la poursuite du projet, l'organisme *Pôle communautaire de Verdun* doit réaliser différentes démarches réglementaires préalables à l'exécution des travaux, notamment le dépôt d'une demande de modification au Plan d'urbanisme ainsi qu'une demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser les usages projetés pour le bâtiment.

Les frais associés à ces demandes totalisent un montant de 12 998 \$, réparti comme suit :

- 8 421 \$ pour la demande de modification au Plan d'urbanisme;
- 4 577 \$ pour la demande de PPCMOI visant l'autorisation d'usages de bureaux, d'espaces événementiels culturels et d'hébergement.

Le traitement de ces demandes constitue une étape essentielle à la concrétisation du projet de requalification du presbytère et à la mise en œuvre des interventions prévues sur le site.

Dans ce contexte, la contribution financière proposée vise à soutenir ces démarches nécessaires à l'autorisation du projet et à permettre la poursuite de sa réalisation.

JUSTIFICATION

La contribution financière proposée se justifie par le caractère structurant du projet pour l'arrondissement, permettant de soutenir la mise en œuvre d'un pôle communautaire dans un contexte de pression immobilière. Elle contribue à la création d'espaces accessibles pour les organismes et à la consolidation de l'offre de services à la population.

Ce soutien s'inscrit en cohérence avec la Politique d'admissibilité et de soutien aux organismes de Verdun, en favorisant l'accès à des infrastructures inclusives, diversifiées et de qualité, répondant aux besoins du milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un transfert de 12 998\$, non taxable, sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement, à la clé comptable suivante :

2436.0010000.305703.01101.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 mais s'applique aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-17

Jessy LEGER
responsable soutien aux élus i

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)



Dossier # : 1260130013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période de mai 2026.

Il est recommandé :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour les périodes de mai 2026

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-12 12:54

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260130013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période de mai 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'Arrondissement. Ainsi, différents rapports sont présentés au conseil conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

S.O.

JUSTIFICATION

Demander au conseil d'arrondissement d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, la liste des factures non associées à un bon de commande et la liste des transactions de la carte d'achat pour la période mai 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 en rendant accessibles les rapports mensuels concernant les transactions budgétaires du Service des finances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxana ONOAE
Agent(e) de gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2026-06-11



Dossier # : 1260130014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mai 2026.

Il est recommandé :

d'autoriser le dépôt du rapport, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mai 2026.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-12 12:53

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260130014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mai 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial, nous lui présentons les listes des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) effectués par les gestionnaires pour la période de mai 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Nous déposons au conseil d'arrondissement, pour information, les listes des virements de crédits des budgets effectués pour la période de mai 2026.

JUSTIFICATION

Le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) permet au conseil d'arrondissement de modifier le PDI de son arrondissement, et ce, dans la mesure où cela n'ait aucun impact sur le niveau des emprunts à la charge des contribuables. L'autorisation d'effectuer tous les virements de crédits des budgets, dans le cadre du budget d'investissement, est déléguée au chef de la Direction des services administratifs conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En règle générale, les virements de crédits du budget de fonctionnement sont effectués à partir du budget initial tels que répartis aux divers services de l'Arrondissement. Ceux qui génèrent une augmentation du budget initial, car il s'agit d'une affectation de surplus ou d'une autre source, sont présentés au conseil d'arrondissement dans des dossiers distincts. En règle générale, le report des soldes non dépensés du PDI génère une augmentation de ce budget. De plus, des réaménagements peuvent être nécessaires afin que les budgets soient en conformité avec l'avancement des travaux des projets prévus à la programmation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 en rendant accessibles les rapports mensuels concernant les transactions budgétaires du Service des finances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report du PDI et les virements de crédits des budgets permettront la poursuite des investissements tels que prévus par l'Arrondissement, et ce, dans le but d'offrir à ses citoyens des services et infrastructures de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxana ONOAE
Agent(e) de gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2026-06-11



Dossier # : 1260130015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2026.

Il est recommandé :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2026 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-12 12:53

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260130015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des services administratifs effectue mensuellement l'extraction des rapports budgétaires dans le système d'approvisionnement SIMON.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Rapports budgétaires pour la période de mai 2026 déposés par la Direction des services administratifs, pour information, au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Contribution : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 en rendant accessibles les rapports mensuels concernant les transactions budgétaires du Service des finances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxana ONOAE
Agent(e) de gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2026-06-11



Dossier # : 1268054007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique (MNSD) / Adopter la politique des ressources humaines de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, pour une durée de 5 ans.

Il est recommandé:

1. d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de la *Maison Nivard-De Saint-Dizier* , musée et site archéologique;
2. d'adopter la politique des ressources humaines de la *Maison Nivard-De Saint-Dizier* , musée et site archéologique, pour une durée de 5 ans.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-17 16:46

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268054007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique (MNSD) / Adopter la politique des ressources humaines de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, pour une durée de 5 ans.

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, la MNSD a reçu l'agrément muséal du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC). En 2022, à la suite des rencontres entre l'arrondissement de Verdun, le Service de la culture, la Division du Patrimoine (SUM), le Service de la gestion et de la planification des immeubles et le Bureau des relations gouvernementales et municipales, une résolution du conseil d'arrondissement de Verdun a été adoptée pour demander au législateur provincial l'identification de la MNSD et son site comme équipement relevant de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte) et ainsi modifier l'annexe D de cette Charte (GDD#1228054001).

Le gouvernement provincial a donné suite à la demande de la Ville de Montréal lors du dépôt du projet de loi 57 intitulé « Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal ». Cette loi, sanctionnée le 6 juin 2024, vient modifier l'annexe D de la Charte en y ajoutant la MNSD. Depuis cette date, la MNSD relève de la compétence du conseil municipal et toute décision aurait dû être prise par ce dernier, sous réserve des délégations de pouvoirs.

Depuis les changements apportés au projet de loi 57 et l'inscription de la MNSD à l'annexe D de la Charte, l'arrondissement de Verdun a pris plusieurs décisions concernant ce musée, dont 5 dossiers au conseil d'arrondissement (CA) du 7 avril dernier afin de déposer une demande de renouvellement de l'agrément des institutions muséales délivré par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Dans ce contexte, il est nécessaire de régulariser la situation en entérinant, par le conseil municipal, toute décision prise par l'arrondissement de Verdun depuis que la MNSD relève de sa compétence, et pour ce faire, l'Arrondissement doit offrir au conseil de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* de prendre en charge la MNSD.

Cet échange de services est requis afin de s'assurer que la gestion des activités puisse se poursuivre; laissant le temps nécessaire à ce que toutes les parties s'entendent sur le partage des rôles et responsabilités à l'égard de la MNSD, notamment en termes

de financement et d'entretien. Les discussions se poursuivront dans les prochaines semaines entre les services centraux concernés et l'Arrondissement pour convenir de la gouvernance et des divers aspects de prise en charge de la MNSD.

Dans ce contexte, l'Arrondissement souhaite adopter la Politique des ressources humaines de la MNSD pour une durée de 5 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0715 - 15 juin 2026 - Entériner toute décision prise par le conseil d'arrondissement de Verdun depuis l'identification de la Maison Nivard-De Saint-Dizier à l'annexe D de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), relevant de la compétence du conseil municipal, soit le 6 juin 2024 / Accepter l'offre à venir de ce conseil d'arrondissement de prendre en charge la Maison Nivard-De Saint-Dizier, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (1267840003)

CE26 0954 - 10 juin 2026 - Entériner toute décision prise par le conseil d'arrondissement de Verdun depuis l'identification de la Maison Nivard-De Saint-Dizier à l'annexe D de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), relevant de la compétence du conseil municipal, soit le 6 juin 2024 / Accepter l'offre à venir de ce conseil d'arrondissement de prendre en charge la Maison Nivard-De Saint-Dizier, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (1267840003)

CA26 210059 - 7 avril 2026 - Renouveler, sans changement, la mission muséale de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, pour une durée de 5 ans. (1268054001)

CA26 210060 - 7 avril 2026 - Renouveler, sans changement, la Politique éducative de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, pour une durée de 5 ans. (1268054002)

CA26 210061 - 7 avril 2026 - Renouveler, sans changement, la Politique de gestion de la collection de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, pour une durée de 5 ans. (12680054003)

CA26 210062 - 7 avril 2026 - Renouveler, sans changement, le statut juridique de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, pour une durée de 5 ans. (1268054005)

CA26 210072 - 7 avril 2026 - Mandater madame Anne-Marie Belleau, cheffe de la Division culture, bibliothèques et développement social, à titre de répondante et de mandataire pour déposer une demande de renouvellement de l'agrément muséal pour la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et à signer tout document relatif à cette demande. (1268054004)

CA19 210264 - 3 décembre 2019 - Approuver la politique de gestion de la collection de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique. (1198054011)

CA19 210159 - 25 juin 2019 - Approuver la mission muséale de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique. (1198054007)

CA19 210160 - 25 juin 2019 - Approuver l'adhésion de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique au Code de déontologie de la Société des musées du Québec. (1198054008)

CA19 210161 - 25 juin 2019 - Approuver la Politique éducative de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique. (1198054009)

CA19 210045 - 5 mars 2019 - Mandater madame Anne-Marie Belleau, chef de section, Culture, pour déposer une demande d'agrément muséal pour la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et pour signer tout document relatif à cette demande. (1198054001)

CA11 210585 - 6 décembre 2011 - Nommer le musée qui sera à l'intérieur de la Maison Nivard-De Saint-Dizier et sur le site Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique". (1112735004)

CA09 210111 - 7 avril 2009 - Confirmer l'engagement de l'arrondissement de Verdun visant à fournir les crédits requis annuellement pour mettre en place et développer le volet animation du Centre d'interprétation, d'exposition et d'animation qui est en voie de création pour la Maison Nivard-De Saint-Dizier et le site archéologique. (1093461025)

CA08 210022 - 5 février 2008 - Reconnaître la Maison Nivard-De Saint-Dizier et le site comme équipements culturels dans le but d'en faire un centre d'interprétation et y réaliser une exposition permanente. (1083461002)

DESCRIPTION

Afin que le conseil municipal puisse régulariser la situation et entériner toute décision prise par l'arrondissement de Verdun depuis que la MNSD relève de sa compétence, l'Arrondissement doit offrir au conseil de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* de prendre en charge la MNSD. Par sa nature même, un musée est une institution qui doit disposer des ressources humaines nécessaires pour accomplir sa mission et soutenir ses activités opérationnelles. À ce titre, l'institution muséale doit procéder annuellement à une planification de ses ressources humaines ainsi qu'à une analyse de ses besoins. Cette planification comporte un bilan des ressources actuelles et une évaluation des besoins futurs.

Une politique des ressources humaines doit être comprise comme étant un ensemble d'orientations et de directives qui sous-tendent les lignes de conduite à adopter tels que le code de conduite du personnel, la santé et sécurité au travail et les rôles et responsabilités de chaque poste. Une politique des ressources humaines doit donc encadrer et guider les actions du personnel muséal dans l'ensemble des activités opérationnelles.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Verdun offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de la MNSD afin que les activités muséales puissent se poursuivre, dans le respect de normes reconnues en matière de pratiques muséologiques, et de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine; laissant le temps nécessaire à ce que toutes les parties s'entendent sur le partage des rôles et responsabilités à l'égard de la MNSD, notamment en terme de financement et d'entretien.

Considérant que la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique est un musée municipal de l'arrondissement de Verdun et de la Ville de Montréal;

Considérant que le conseil municipal doit entériner toute décision prise par l'arrondissement de Verdun depuis que la Maison Nivard-De Saint-Dizier relève de sa compétence;

Considérant qu'en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion du Musée revient de la responsabilité de la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Verdun;

Considérant qu'en vertu de l'article 85 de la Charte, le budget lié aux besoins en ressources

humaines de la Maison Nivard-De Saint-Dizier est adopté par le conseil d'arrondissement;

Considérant que la Ville de Montréal possède un Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal;

Considérant que la Ville de Montréal possède une Politique du respect de la personne;

Considérant que la Ville de Montréal possède une Politique en santé et sécurité au travail;

Considérant que la Ville de Montréal possède une Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre;

Considérant que la Maison Nivard-De Saint-Dizier est dotée d'une Politique relative aux employés;

Il est recommandé :

- Que l'arrondissement de Verdun offre au conseil municipal, conformément à l'article 85 de la Charte de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* de prendre en charge la Maison Nivard-De Saint-Dizier;
- Que le conseil d'arrondissement de Verdun adopte une résolution confirmant l'adoption d'une politique de ressources humaines de la *Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique* pour une durée de 5 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030* (les priorités numéro 13, 15 et 17), soit de :

- Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones;
- Soutenir la vitalité culturelle et son cœur créatif;
- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole;

La grille d'analyse est en pièce jointe du sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le sceau de l'agrément muséal permet aux institutions muséales québécoises d'avoir accès à des aides financières du gouvernement du Québec et garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture_des sports et des loisirs
Marie-Ève C COURCHESNE, Service de la culture_des sports et des loisirs
Sandra SIBRIAN MONTERROSA, Verdun

Lecture :

Marie-Odile MELANÇON, 15 juin 2026
Marie-Ève C COURCHESNE, 12 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie BELLEAU
cheffe de division culture, bibliothèques et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-13

Marlène M GAGNON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1268286002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la répartition du surplus de gestion 2025 de l'arrondissement de Verdun établi à 437 000 \$ dégagé de l'exercice financier 2025, conformément à la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :
d'approuver la répartition du surplus de gestion 2025 de l'arrondissement de Verdun établi à 437 000 \$ dégagé de l'exercice financier 2025, conformément à la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal* .

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-23 12:54

Signataire : Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268286002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la répartition du surplus de gestion 2025 de l'arrondissement de Verdun établi à 437 000 \$ dégagé de l'exercice financier 2025, conformément à la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville adoptera, en juin prochain, l'attribution des surplus de gestion aux arrondissements ainsi que la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement de ces surplus dégagés de l'exercice financier 2025.

Le surplus de gestion de 437 000 \$ établi pour l'arrondissement de Verdun, pour l'année 2025, fera l'objet d'une approbation subséquente par les instances municipales (dossier no. 1266254001).

Ce montant est réparti comme suit :

- 247 000 \$ à titre de surplus d'opérations (budget de fonctionnement et revenus);
- 190 000 \$ à titre de corrections et ajustements effectués par le corporatif.

Ces modifications et ajustements sont de nature ponctuelle, et donc ne sont pas récurrents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0716 - 15 juin 2026 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2025, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2025 à des dossiers spécifiques. (1263074001)

CE 26- 0963 - 10 juin 2026 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2025, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2025 à des dossiers spécifiques. (1263074001)

CA25 210187 - 30 juin 025 - Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2024 de l'arrondissement de Verdun. / Réaffecter les soldes de surplus conformément à la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2024 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 17 juin 2025. / Approuver le plan de remboursement du déficit de l'Arrondissement pour un montant de 1 210 500 \$.

(1258286002)

CA24 21019 - 4 juin 2024 - Approuver la répartition du surplus de gestion 2023 de l'arrondissement de Verdun établi à 596 400 \$ dégagé de l'exercice financier 2023, conformément à la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal. (1247185002)

CA23 210131 – 6 juin 2023 - Approuver la répartition du surplus de gestion 2022 de l'arrondissement de Verdun établi à 1 185 200 \$ dégagé de l'exercice financier 2022, conformément à la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal. (1237185002)

DESCRIPTION

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, l'Arrondissement doit au préalable faire adopter une résolution par son conseil d'arrondissement établissant le partage des sommes reçues.

Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement d'approuver la répartition du surplus de gestion 2025 de l'arrondissement de Verdun, comme proposé dans le présent dossier.

Le Service des finances de la Ville de Montréal a déjà mis à la disposition des arrondissements les sommes qui leur reviennent. Les arrondissements doivent fournir, subséquemment, la résolution de leur conseil portant sur la répartition des sommes reçues.

JUSTIFICATION

La présent sommaire décisionnel vise à formaliser la répartition du surplus de gestion de l'exercice 2025, conformément à la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus* de la Ville de Montréal. Cette démarche administrative est essentielle afin d'affecter les sommes allouées aux réserves stratégiques de l'arrondissement, garantissant ainsi une saine gestion des risques financiers, notamment en matière de déneigement et de santé et sécurité au travail, pour les exercices futurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La proposition de répartition du surplus de gestion 2025, totalisant 437 000 \$, soit 1% du budget de 2025 de 41,7 M\$ et est présentée en pièce jointe. Conformément à la Politique de la Ville et aux priorités de l'arrondissement, il est recommandé d'affecter ce surplus de la manière suivante :

- 218 500 \$ pour bonifier la réserve de déneigement, afin de mieux absorber les variations liées aux hivers exceptionnels portant la réserve totale neige à : 352 600\$
 - 218 500 \$ pour constituer une réserve en santé et sécurité au travail (SST), visant à stabiliser les coûts liés à cette activité, portant la réserve totale SST à 218 500 \$.
- Un ajustement administratif au montant de 300 000\$ est également proposé afin de rembourser une partie du déficit de 2024.

À la suite de ces opérations, les réserves de l'arrondissement atteindront 2,5 M\$, réparties principalement entre :

- l'équilibre budgétaire: 1,2 M\$
 - réserve déneigement : 0,4 M\$
 - réserve santé et sécurité au travail: 0,2 M\$
 - ainsi que divers fonds dédiés (stationnement, parcs) : 0,6 M\$
- Enfin, il est à noter que :

- En 2025, 1,5 M\$ de surplus ont été utilisés pour répondre à des besoins ponctuels (opérations, déneigement exceptionnel et initiatives locales) ;
- Le recours net aux surplus pour l'année 2025 s'élève à 1,1 M\$, ce qui a réduit d'autant le niveau des réserves.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en renforçant la démocratie et la participation et en misant sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-10

Simona STOICA STEFAN

Cheffe de division Ressources
financières et matérielles (Intérim)

Christian PARE
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1262586003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance permettant l'affichage de 4 panneaux sur du mobilier urbain de l'arrondissement de Verdun, principalement sur la rue Wellington, du 30 juin au 15 octobre 2026, dans le cadre du 20e anniversaire de la Concertation en développement social de Verdun (CDSV).

Il est recommandé :

d'édicter une ordonnance afin de permettre l'affichage temporaire de quatre (4) panneaux sur le mobilier urbain de l'arrondissement de Verdun, entre le 30 juin et le 15 octobre 2026, dans le cadre du 20e anniversaire de la *Concertation en développement social de Verdun* .

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-17 17:39

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1262586003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance permettant l'affichage de 4 panneaux sur du mobilier urbain de l'arrondissement de Verdun, principalement sur la rue Wellington, du 30 juin au 15 octobre 2026, dans le cadre du 20e anniversaire de la Concertation en développement social de Verdun (CDSV).

CONTENU

CONTEXTE

En 2026, la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* célèbre 20 ans d'engagement au service du bien-être des Verdunois et des Verdunoises. Depuis deux décennies, elle mobilise les acteurs communautaires, institutionnels et citoyens afin de renforcer la cohésion sociale et de contribuer à la réduction de la pauvreté par des actions concertées. Pour souligner cet anniversaire, la CDSV déploie un projet visant à valoriser les retombées concrètes de la concertation et à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté. Une série de balados, « *Pars à la découverte des voix de ton quartier* », mettra en lumière des acteurs du milieu communautaire verdunois. À travers leurs témoignages, ils partageront des initiatives et des réussites ayant un impact réel sur la population. Diffusés sur les plateformes numériques, ces contenus créeront un lien direct entre les réalités du terrain et les citoyens.

En complément, une campagne de quatre panneaux urbains sera déployée dans l'espace public afin de rendre visibles les actions des organismes membres. Illustrant Verdun « terre-ferme » et L'Île-des-Sœurs, ces panneaux proposeront une expérience interactive invitant les passants à s'impliquer. Des codes QR permettront d'accéder aux balados, renforçant l'accessibilité et l'engagement du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Les panneaux (voir les supports en pièce jointe) ont une dimension de 2 pieds de hauteur par 2,5 pieds de largeur. Ils sont faits de « *dibond* » de 0,2 cm d'épaisseur. Ils seront installés sur des lampadaires à quatre (4) endroits distincts :

- Au parc du Souvenir, aux abords de l'édicule du métro, de la fontaine ou de la rue de Verdun;
- À la place de l'Unité, près du centre communautaire Elgar;
- Sur la rue Wellington, près de la rue Galt;
- Sur la rue Wellington, à l'intersection de la 3^e Avenue.

JUSTIFICATION

Ce projet répond à plusieurs besoins importants du territoire verdunois. D'abord, il permet de faire connaître davantage les organismes communautaires, leurs services et leurs impacts auprès d'un public plus large. Malgré la richesse du milieu, plusieurs citoyens connaissent peu les ressources disponibles ou ne mesurent pas le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'amélioration des conditions de vie.

Il répond également à un besoin de valorisation et de reconnaissance du travail des acteurs communautaires, en mettant en lumière leurs réussites et les transformations concrètes issues de la concertation. En donnant la parole aux intervenants et en rendant visibles leurs actions dans l'espace public, le projet contribue à renforcer leur légitimité et leur visibilité.

Par ailleurs, le projet vise à renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale, en créant des liens entre les citoyens et les initiatives locales. À travers les balados et les panneaux interactifs, il favorise une meilleure compréhension des enjeux sociaux et encourage l'engagement citoyen.

Enfin, il répond à un besoin d'accessibilité de l'information, en utilisant des formats variés et complémentaires (audio, visuel, numérique, espace public) permettant de rejoindre une diversité de publics de manière inclusive et innovante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais encourus pour la production des affiches sont assumés entièrement par la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les retombées du projet seront multiples. Il permettra d'accroître la visibilité des organismes communautaires de Verdun, de leurs services et de leurs impacts, favorisant ainsi un meilleur accès aux ressources pour la population. En mettant en lumière des initiatives concrètes, le projet contribuera à renforcer la reconnaissance et la crédibilité du milieu communautaire. Il favorisera également le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale en valorisant les actions collectives et en rapprochant les citoyens de leur communauté. Les formats accessibles (balados, panneaux interactifs) permettront de rejoindre un public diversifié.

Enfin, le projet stimulera l'engagement citoyen et encouragera la participation aux initiatives locales, tout en laissant une trace durable des 20 ans de concertation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des panneaux dans la semaine du 30 juin 2026;
Démontage des panneaux dans la semaine du 19 octobre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frédérique MAGNAN-LAUZON, Verdun

Lecture :

Frédérique MAGNAN-LAUZON, 11 juin 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Marlène M GAGNON
Directrice CSLDS

Le : 2026-06-08



Dossier # : 1269855005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 3837-3847, rue Allen (lot 6 589 695).

Il est recommandé :
d'approuver, conformément à la sous-section 1, des sections 1 et 4, du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700), et à l'avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les dessins d'architecture préparés par Mourad Bendjennet, architecte (*Aedifix architecture inc.*) et les dessins d'architecture de paysage préparés par Adrien Ronceray, architecte paysagiste (*ARPaysage inc.*); déposés, puis estampillés et datés du 17 juin 2026 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 3837-3847, rue Allen (lot 6 589 695).

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-18 15:14

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269855005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 3837-3847, rue Allen (lot 6 589 695).

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires du 3837-3847, rue Allen, ont déposé une demande de permis de construction d'un nouveau bâtiment principal – demande de permis n° 3003655495. En vertu de la sous-section 1, des sections 1 et 4, du chapitre 9, du *Règlement de zonage* (1700) tel que modifié, la demande de construction d'un bâtiment principal doit faire l'objet d'une approbation par PIIA.

Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement en raison de la valeur des travaux qui ne permet pas une décision déléguée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 210049 - 10 mars 2026 - Adoption d'une résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) (PPCMOI), afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 4 étages comprenant 8 logements au 3837-3847, rue Allen, lot 1 153 593 (lot projeté 6 589 695) et la transformation du bâtiment existant situé au 3836-3844, boulevard LaSalle, lot 1 153 588 (lot projeté 6 589 694). (1255999002)

DESCRIPTION

Description du projet

Le lot visé se présente telle une dent creuse sur la rue Allen, constituant la partie arrière d'un lot transversal ayant également front sur le boulevard LaSalle, où un immeuble est bâti. La rue Allen constitue la limite entre le tissu bâti typique de Verdun datant du début du XXe siècle et un milieu bâti plus récent, composé d'immeubles à logements multiples isolés ou jumelés, établis sur l'ancienne bande riveraine. L'hôpital de Verdun domine également le paysage environnant. Le contexte y est donc hétérogène. La typologie dominante demeure le plex mitoyen de trois étages à toit plat et à escalier extérieur, à trois ou six logements, présentant des compositions symétriques, des ouvertures verticales, des parements de brique d'argile rouges, bruns, oranges ou beiges avec appareillages ornementaux aux couronnements (ou corniches) et aux linteaux, et présentant des balcons en saillie et un alignement rigoureux des façades.

La proposition consiste en la construction d'un bâtiment de quatre étages à toit plat d'implantation rectangulaire, jumelée, et alignée en façade au bâtiment mitoyen de gauche. Le bâtiment comporte 8 logements, dont deux accessibles de plain-pied au rez-de-chaussée, et trois logements à 2 chambres, situés aux étages. Une terrasse extérieure est située en toiture, en recul des façades avant et latérales. L'escalier d'accès aux étages est situé à l'extérieur à l'avant pour le premier niveau, et à l'extérieur à l'arrière pour l'ensemble des niveaux. Chaque logement aux étages a un balcon en saillie à l'avant, et un balcon arrière intégré à une coursive. Le bâtiment présente une composition symétrique à l'avant, des ouvertures à battant simple de proportions verticales et à l'apparence de fenêtre à guillotine, à cadre d'aluminium noir. Des dispositifs d'éclairage sont situés de part et d'autre des portes d'entrée. Les balcons et l'escalier présentent des barrotins d'acier peint en noir, sans poteau proéminent aux extrémités, et à main-courante simple. Ils présentent des fascias en acier peint en noir, et des soffites en bois naturel bouveté. Le parement mural est en brique d'argile format «Québec», en appareillage en panneresse, mélangeant aléatoirement et proportionnellement trois teintes, soient *Spring Hill Matt*, *Sunnybrooke Blend* et *Sierra Sandstone*, de *Canada Brick*. Des appareillages ornementaux en soldat sont présents aux linteaux, au couronnement et en étroite bande latérale verticale jouxtant les côtés droits des fenêtres de la façade principale. Le traitement matériel se poursuit en façade latérale.

En façade arrière, un parement de panneaux verticaux métalliques en acier fini gris métallique, de *Mac Metal*, est prévu. Les matériaux pour les coursives et l'escalier sont les mêmes qu'en façade principale, à l'exception du soffite, prévu en métal également. La composition de la façade arrière est asymétrique et présente des fenêtres de proportions similaires à l'avant, des portes-fenêtres, et des portes quasi opaques, uniquement percées d'une petite fenêtre rectangulaire verticale, à l'apparence d'une issue de secours. Les paliers de l'escalier donnant sur les coursives semblent surdimensionnés.

Le sous-sol présente des espaces de rangement et des cases de stationnement pour vélos. L'accès arrière, centré en plan, est atteint par l'escalier d'issue arrière qui descend dans une grande dépression extérieure excavée comportant des espaces non qualifiés, et faisant en sorte que l'espace arrière accessible d'une unité du rez-de-chaussée est en fait un balcon en caillebotis.

En matière de paysage, la plantation d'un arbre à moyen déploiement (amélanchier du Canada) est prévue à l'arrière, et un arbre colonnaire à grand déploiement (ginkgo biloba fastigiata) est prévu à droite de la façade avant. Des aménagements arbustifs et de vivaces sont prévus à quelques endroits le long de la ligne de lot à l'arrière, et de façon plus substantielle en cour avant. Un sentier en béton permet de lier la rue à un espace d'entreposage des matières résiduelles prévu à l'arrière de la cour, du côté droit, mais ce sentier est interrompu par une zone gazonnée, au niveau de l'escalier d'accès. Une zone en pavés alvéolés de type *Aquastorm*, de *Techo-Bloc*, est également prévue au centre de la cour, au pied de l'escalier. Un sentier pavé de blocs de type *Dalle 60*, de *Techo-Bloc*, mène également du trottoir aux entrées principales à l'avant. Des bacs de plantation métalliques fournis par *Urban Pot* sont prévus en toiture.

JUSTIFICATION

Analyse du projet

Le bâtiment proposé est d'une typologie et d'une implantation cohérentes avec son contexte et respectueuses du milieu d'insertion. La proposition contribue à renforcer la cohérence de l'îlot, par l'élimination d'une dent creuse. La composition et la matérialité sont à la fois inspirées du bâti environnant et contemporaines. Toutefois, la proximité du bâtiment avec le voisin arrière nécessite une sensibilité accrue quant au traitement de l'élévation arrière et de la cour arrière, notamment pour favoriser la maximisation du verdissement et éviter la perception d'écrasement et de pénombre. L'emploi de matériaux pâles et de qualité, la minimisation des surfaces horizontales circulatoires, la minimisation des superficies excavées

et incidemment la maximisation du verdissement et/ou de la perméabilité du traitement au sol sont à préconiser.

En outre, en matière d'accessibilité, un sentier continu, perméable et sans pavés alvéolés doit permettre de connecter les entrées et accès arrière, ainsi que la zone dédiée à l'entreposage des matières résiduelles, à la rue. Finalement, un arbre à moyen déploiement au port relativement buissonnant comme l'amélanchier du Canada, semble inapproprié pour la cour arrière, afin de générer la canopée et le dégagement du tronc nécessaires à l'usage confortable de la cour. Une autre essence, à plus grand déploiement, est à préconiser.

Avis de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET)

La DDTET estime que le projet répond de manière satisfaisante aux objectifs et critères applicables du PIIA.

La DDTET recommande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de donner une suite favorable avec conditions à la demande, telle que déposée.

1. Revoir l'aménagement de la cour arrière, en particulier l'accès au sous-sol, pour réduire l'excavation nécessaire;
2. Revoir la composition de la façade arrière pour fournir une plus grande luminosité aux unités, en évitant notamment les portes quasi-opaques;
3. Assurer la continuité, l'accessibilité, ainsi que la perméabilité, des sentiers depuis les entrées et l'escalier arrière jusqu'à la rue, en évitant le béton coulé et les surfaces alvéolaires;
4. Réduire la largeur des paliers de l'escalier arrière au minimum circulaire;
5. En façade arrière, prévoir des composantes plus pâles, de teinte similaire, pour l'ensemble des éléments métalliques (murs, planchers, escalier, colonnes, fascias, ouvertures, persiennes, luminaires, etc.) ainsi que des soffites en bois naturel;
6. En cour arrière, prévoir un arbre à plus grand déploiement que l'amélanchier du Canada et permettant un dégagement autour du tronc.

Analyse du comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 9 juin 2026

Un membre questionne la nécessité d'avoir des portes quasi pleines pour les sorties arrière. La DDTET mentionne que l'application du *Code de la construction* pourrait y être liée, mais qu'il semble y avoir suffisamment de jeu pour augmenter la luminosité de ces accès considérant que ces portes se trouvent dans des chambres à coucher. Un membre estime que le bâtiment paraît massif sur ce tronçon. La DDTET mentionne que le contexte est relativement hétérogène en matière de hauteur, et que des bâtiments de hauteur équivalente ou supérieure se trouvent à proximité. Un membre souligne que l'accès au sous-sol devrait permettre d'y descendre un vélo plus facilement.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 9 juin 2026

Les membres sont unanimes à l'effet de donner une suite favorable avec conditions à la demande, telle que déposée :

1. Revoir l'aménagement de la cour arrière, en particulier l'accès au sous-sol, pour réduire l'excavation nécessaire, et prévoir un accès ergonomique pour les vélos;
2. Revoir la composition de la façade arrière pour fournir une plus grande luminosité aux unités, en évitant notamment les portes quasi-opaques;
3. Assurer la continuité, l'accessibilité, ainsi que la perméabilité, des sentiers depuis les entrées et l'escalier arrière jusqu'à la rue, en évitant le béton coulé et les surfaces alvéolaires;
4. Réduire la largeur des paliers de l'escalier arrière au minimum circulaire et le démontrer

- au moyen des articles du code appropriés;
5. En façade arrière, prévoir des composantes plus pâles, de teinte similaire, pour l'ensemble des éléments métalliques (murs, planchers, escalier, colonnes, fascias, ouvertures, persiennes, luminaires, etc.) ainsi que des soffites en bois naturel;
 6. En cour arrière, prévoir un arbre à plus grand déploiement que l'amélanchier du Canada et permettant un dégagement autour du tronc.

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET)

La DDTET recommande d'approuver, conformément à la sous-section 1, des sections 1 et 4, du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700), et à l'avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les dessins d'architecture préparés par Mourad Bendjennet, architecte (*Aedifix architecture inc.*) et les dessins d'architecture de paysage préparés par Adrien Ronceray, architecte paysagiste (*ARPaysage inc.*); déposés, puis estampillés et datés du 17 juin 2026 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 3837-3847, rue Allen (lot 6 589 695).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier s'applique à Montréal 2030, et aux engagements en accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changement climatique. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CCU - 9 juin 2026 : Analyse et avis favorable avec conditions;
CA - 30 juin 2026 : Approbation des plans estampillés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment aux dispositions suivantes du *Règlement de zonage* (1700) :

CHAPITRE 9

DISPOSITIONS RELATIVES À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

SECTION 1

TRAVAUX ASSUJETTIS

1. PIIA de portée générale

346. Préalablement à la délivrance d'un permis ou d'un certificat exigé en vertu du *Règlement*

sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ou du *Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation* (RCA08 210004), l'approbation du conseil d'arrondissement est requise lors :

- 1° de la construction d'un bâtiment principal, incluant l'aménagement du terrain;
- 2° N/A à 10° N/A

SECTION 4

OBJECTIFS ET CRITÈRES

1. Objectifs et critères de portée générale

362. Les objectifs et critères liés à l'implantation, à l'architecture et au design des constructions ou à l'aménagement des terrains applicables aux fins de l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux assujettis à l'article 346 sont les suivants :

1° lors de la construction d'un bâtiment principal, incluant l'aménagement du terrain :

Objectif 1 - Créer une architecture de qualité qui s'insère adéquatement au caractère d'ensemble du milieu d'insertion, composé des bâtiments situés sur le même tronçon de rue. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- a) respecter le caractère d'ensemble du milieu, en accord avec la valeur homogène du milieu, le cas échéant;
- b) participer à la cohérence de l'îlot, de l'intersection, de la rue ou du milieu, en accord avec son emplacement, sa visibilité et sa signification dans la ville;
- c) préconiser une intervention contemporaine compatible au milieu;
- d) favoriser une typologie, une volumétrie, une implantation, des proportions et des alignements respectant le caractère du milieu;
- e) favoriser des revêtements et des caractéristiques architecturales compatibles et cohérentes avec le milieu;
- f) lorsque la valeur architecturale des bâtiments du milieu est faible, ou que les bâtiments ne possèdent pas ou peu de caractéristiques communes, le projet doit tendre à atténuer les irrégularités et à rehausser la qualité de l'ensemble;
- g) favoriser l'intégration des équipements, des conduites et des entrées des services publics à l'architecture ou à l'aménagement paysager, selon le cas;
- h) limiter les effets et nuisances potentiels de la construction et des équipements sur les terrains et bâtiments adjacents;
- i) N/A (terrains riverains);

Objectif 2 - Favoriser un aménagement paysager qui priorise le verdissement, maximise la canopée du terrain et encourage une gestion durable des eaux pluviales. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- a) favoriser une implantation des constructions qui permet la conservation des arbres existants et d'espaces permettant la plantation de nouveaux arbres;

- b) lorsque le contexte est adéquat, favoriser la plantation d'arbres à grand déploiement;
- c) maximiser le verdissement des cours et la biodiversité des plantations proposées;
- d) favoriser l'utilisation des surfaces verticales pour le verdissement;
- e) favoriser le verdissement de la toiture par la réalisation d'une toiture verte ou l'implantation de bacs de plantation;
- f) lorsque le contexte est adéquat, favoriser l'aménagement de zones verdies permettant la gestion durable des eaux pluviales;
- g) limiter la superficie et l'implantation des accès véhiculaires et des espaces de stationnements extérieurs;
- h) N/A (Île-des-Soeurs);

Objectif 3 - Favoriser des aménagements extérieurs sécuritaires et accessibles facilitant l'accès au bâtiment pour tous les usagers. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- a) assurer la visibilité, la définition claire ou la signalisation, si requise, des accès piétons et des entrées principales du bâtiment;
- b) favoriser l'éclairage adéquat des accès piétons et entrées principales du bâtiment;
- c) pour un bâtiment mixte, favoriser une animation naturelle du lieu par le traitement architectural et les ouvertures des étages inférieurs;
- d) favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment par l'élimination ou la réduction de la différence de hauteur entre la voie publique et le rez-de-chaussée;

2° à 10° N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc Andre PERREAULT
Architecte - Planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-17

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARDIN
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement



Dossier # : 1267325008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une opération cadastrale visant à remplacer les lots 4 929 379 à 4 929 381 et 6 194 704 à 6 194 705 afin de créer les lots 6 737 460 à 6 737 462 et 6 737 617 à 6 737 618 du cadastre du Québec, sur le Chemin du Golf.

Il est recommandé :
d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une opération cadastrale visant à remplacer les lots 4 929 379 à 4 929 381 et 6 194 704 à 6 194 705 afin de créer les lots 6 737 460 à 6 737 462 et 6 737 617 à 6 737 618 du cadastre du Québec sur le chemin du Golf, tel qu'illustré au plan cadastral en Annexe A préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, en date du 27 mai 2026.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-17 16:38

Signataire : Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1267325008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une opération cadastrale visant à remplacer les lots 4 929 379 à 4 929 381 et 6 194 704 à 6 194 705 afin de créer les lots 6 737 460 à 6 737 462 et 6 737 617 à 6 737 618 du cadastre du Québec, sur le Chemin du Golf.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande est déposée par le groupe immobilier *Société en commandite Ethos* – lots 1, 2 et 3, afin de permettre une opération cadastrale visant le remplacement des lots 4 929 379 à 4 929 381 et 6 194 704 à 6 194 705 par la création de cinq nouveaux lots, soit les lots 6 737 460 à 6 737 462 et 6 737 617 à 6 737 618. Le projet consiste à redévelopper un site actuellement occupé par des bâtiments commerciaux d'un étage, lesquels seront démolis afin de permettre la construction de nouveaux bâtiments résidentiels de plus forte densité.

Ainsi, le projet vise à procéder au découpage des lots pour le redéveloppement du site, tout en prévoyant la cession des lots 4 929 382, 6 737 462 et 6 737 618, en plus du versement d'un montant pour compléter la cession pour fins de parcs, applicables à l'émission du permis de construction. Des discussions sont actuellement en cours entre le promoteur et la Ville à cet effet.

Conformément au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), des frais de parcs sont applicables dans le cadre d'un projet de redéveloppement. Ces frais de parc feront l'objet d'une approbation distincte par le conseil d'arrondissement (voir le sommaire décisionnel 1260539001).

L'opération cadastrale est assujettie aux objectifs et critères du PIIA prévus aux articles 29.1 et 29.12 du *Règlement de lotissement* (1751) portant sur un terrain compris dans les zones H03-125, H03-126, H03-127, H03-128, H03-129 et P03-02 du *Règlement de zonage* (1700).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 210079 (7 avril 2026) - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 700-716, chemin du Golf (lot 6 714 754). (1269855001)

CA26 210078 (7 avril 2026) - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une opération cadastrale visant à remplacer les lots 4

929 384 et 4 929 390 afin de créer le lot 6 714 754 du cadastre du Québec, au 700-716, chemin du Golf. (1267325002).

CA25 210034 (4 février 2025) - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique du comité de démolition du 16 décembre 2024 portant sur les demandes d'autorisation de démolition des bâtiments situés au 448 rue Willibrord, 700-716 chemin du Golf, 750-764 chemin du Golf, 800-810 chemin du Golf, 1000 chemin du Golf et 1050-1066 chemin du Golf (1258916001)

DESCRIPTION

Terrain et opération cadastrale

Le projet vise à remplacer l'ensemble des lots existants ci-dessous, totalisant une superficie de 22 389 m² :

Lot 4 949 379 : 6 862,2 m²

Lot 4 929 380 : 6 289,6 m²

Lot 4 929 381 : 7 628,2 m²

Lot 6 194 704 : 1 150,4 m²

Lot 6 194 705 : 459,0 m²

La création des 5 nouveaux lots suivants, totalisera également une superficie de 22 389 m² :

Lot 6 737 460 : 1 263,0 m²

Lot 6 373 461 : 1 364,0 m²

Lot 6 737 462 : 7 357 m²

Lot 6 737 617 : 6 141,1 m²,

Lot 6 737 618 : 6 264,0 m²,

La superficie de lots cédés à la Ville de Montréal totalisent une superficie de 8 869,5 m², répartie de la manière suivante :

Lot 4 929 382 : 6 214,8 m²

Lot 6 737 462 : 1 263,0 m²

Lot 6 737 618 : 1 364,2 m²

Lot 6 194 706 : 27,5 m²

Les lots concernés par la présente demande se situent dans les zones H03-125, P03-126, H03-127, H03-128 et H03-129 du *Règlement de zonage* (1700). Aucune normes en matière de dimensions de terrain (superficie, frontage et profondeur de lot) ne sont exigées aux grilles. Seule une marge avant de 10 m est exigée à l'ensemble des zones, à l'exception de la zone P03-126 ne disposant d'aucunes normes de lotissement.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET)

La DDTET recommande favorablement la demande de PIIA pour le lotissement, sans ajout de conditions.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 9 juin 2026

Les membres ne formulent aucun commentaire et recommandent de donner une suite favorable à la demande de lotissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication exigée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'arrondissement : 30 juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables notamment à la disposition suivante :

Règlement sur le lotissement no. 1751

ARTICLE 29.1 APPROBATION D'UN PIIA

La délivrance d'un permis de lotissement portant sur un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 m d'une berge, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans l'écoterritoire « Les Rapides de Lachine », identifié au plan intitulé « Écoterritoire - Les Rapides de Lachine » déposé à l'annexe J au Règlement de zonage (1700), est assujettie à l'approbation d'un PIIA. Les dispositions de la présente sous-section et de la section 2 du chapitre 9 du Règlement de zonage 1700 s'appliquent à l'évaluation et à l'approbation de ce plan.

RCA16 210004, a. 48

ARTICLE 29.3 OBJECTIFS ET CRITÈRES À RESPECTER PRÉALABLEMENT À UNE DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT PORTANT SUR UN TERRAIN SITUÉ EN TOUT OU EN PARTIE À MOINS DE 30 M D'UNE BERGE, D'UN BOIS, D'UN MILIEU HUMIDE OU D'UN COURS D'EAU INTÉRIEUR OU PORTANT SUR UN BOIS COMPRIS DANS L'ÉCOTERRITOIRE « LES RAPIDES DE LACHINE »

Une demande de permis de lotissement portant sur un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 m d'une berge, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans l'écoterritoire « Les Rapides de Lachine », identifié au plan intitulé « Écoterritoire Les Rapides de Lachine », déposé à l'annexe J du Règlement de zonage (1700) doit respecter les objectifs et critères suivants :

- i) Conserver l'intégrité des écosystèmes par une gestion écologique et par la mise en valeur du patrimoine naturel;
- ii) Accentuer le potentiel récréotouristique en développant l'infrastructure nécessaire aux activités d'interprétation écologique et historique;
- iii) Favoriser les liens avec les pôles d'intérêt environnant comme le parc Angrignon et l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, afin de mettre en valeur le secteur du sud de l'île de Montréal;
- iv) Maximiser la conservation des bois, des milieux humides et des cours d'eau intérieur en

tenant compte de leurs valeurs écologiques;

v) Favoriser l'aménagement de corridors écologiques et récréatifs permettant de relier les berges, les bois, les milieux humides et les cours d'eau intérieur;

vi) Favoriser le maintien à l'état naturel d'une bande de protection riveraine d'une profondeur suffisante le long d'un cours d'eau intérieur, d'une berge et d'un milieu humide.

RCA16 210004, a. 48

ARTICLE 29.12 APPROBATION D'UN PIIA APPLICABLE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT PORTANT SUR UN TERRAIN ADJACENT AUX TRONÇONS D'UNE VOIE PUBLIQUE IDENTIFIÉS COMME ROUTE DU PARCOURS RIVERAIN OU VOIE PANORAMIQUE

La délivrance d'un permis de lotissement est assujettie à la présentation d'un PIIA. Les dispositions de la présente sous-section et de la section 2 du chapitre 9 du Règlement de zonage 1700 s'appliquent à l'évaluation et à l'approbation de ce plan.

RCA16 210004, a. 48

ARTICLE 29.15 OBJECTIFS ET CRITÈRES À RESPECTER PRÉALABLEMENT À UNE DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT PORTANT SUR UN TERRAIN ADJACENT AUX TRONÇONS D'UNE VOIE PUBLIQUE IDENTIFIÉS COMME ROUTE DU PARCOURS RIVERAIN OU VOIE PANORAMIQUE

Une demande de permis de lotissement visant la création, la division ou la réunification d'un terrain adjacent aux tronçons d'une voie publique identifiée comme route du parcours riverain ou voie panoramique au plan intitulé « Parcours riverain et voie panoramique » joint en annexe E au Règlement de zonage (1700) doit respecter les objectifs et critères suivants :

a) Favoriser une configuration des nouveaux lots respectant le caractère unique de la route du parcours riverain ou voie panoramique;

b) Favoriser une configuration respectant la forme et la largeur des lots les plus représentatifs du tronçon de la route du parcours riverain ou voie panoramique concernée par le projet d'opération cadastrale;

c) Favoriser une orientation du lotissement qui s'inscrit en continuité avec le cadastre existant sur le tronçon de la route du parcours riverain ou voie panoramique;

d) Lorsque le contexte le suggère, privilégier l'établissement de la façade du côté de la voie publique qui est identifiée comme route du parcours riverain ou voie panoramique;

e) Permettre une division ou subdivision d'un lot que lorsque le contexte le permet, en prenant en compte la configuration historique du cadastre de la route du parcours riverain ou voie panoramique et afin de favoriser son caractère distinct;

La subdivision d'un lot doit être conçue de manière optimiser le potentiel de l'assiette foncière constructible en vue de mettre en valeur les bâtiments et les aménagements extérieurs.

RCA16 210004, a. 48

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude SARAULT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-16

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Cheffe de division, par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARDIN
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement



Dossier # : 1260539001

Unité administrative responsable : Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter, en vertu de l'article 13 du Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), l'entente relative à la cession des lots 6 194 706, 6 194 707, 4 929 382 et d'une partie des lots 6 194 704, 6 194 705, 4 929 380 et 4 929 381, à la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, à des fins de parc, selon les dispositions imposées par les articles 13, 14, 15 et 16 de ce règlement.

Il est recommandé :
d'accepter, en vertu de l'article 13 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, l'entente relative à la cession des lots 6 194 706, 6 194 707 et 4 929 382 et d'une partie des lots 6 194 704, 6 194 705, 4 929 380 et 4 929 381, à la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, à des fins de parc, selon les dispositions imposées par les articles 13, 14, 15 et 16 de ce règlement.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-19 14:03

Signataire : Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260539001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 13 du Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), l'entente relative à la cession des lots 6 194 706, 6 194 707, 4 929 382 et d'une partie des lots 6 194 704, 6 194 705, 4 929 380 et 4 929 381, à la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, à des fins de parc, selon les dispositions imposées par les articles 13, 14, 15 et 16 de ce règlement.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction portant le numéro 3003617826 a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET). Cette demande implique, en vertu de l'article 2 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal. (17-055)*, une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et espaces naturels. Le versement de cette contribution est une condition préalable à la délivrance du permis. Le promoteur souhaite convenir d'une entente, tel que le prévoit l'article 13 du Règlement règlement 17-055. L'entente couvrira la contribution en frais de parc exigée pour la demande de permis de construction portant le numéro 3003617826.

L'article 13 dudit règlement stipule ce qui suit: « 13. Avec l'accord de la Ville, le propriétaire peut convenir qu'il s'engage à céder un terrain qui ne fait pas partie du site, mais qui constitue un terrain faisant partie du territoire de la Ville de Montréal. Cette entente peut notamment prévoir la cession d'une partie de terrain et le versement d'une somme compensatoire.

Cette entente prime sur toute règle de calcul et tout pourcentage établis aux articles 3, 4 et 5. Ce pourcentage ne peut cependant être inférieur à 10 % de la valeur du site.
Les frais de l'acte notarié et de publicité foncière sont à la charge du propriétaire cédant. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 210079 - 7 avril 2026 - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 700-716, chemin du Golf (lot 6 714 754). (1269855001)

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier consiste à accepter la cession à la Ville de Montréal d'une partie des lots 6 194 704, 6 194 705, 4 929 380 et 4 929 381 ainsi que des lots entiers , 6 194 706, 6194 707 et 4 929 382, d'une superficie totale minimale de 10 862.38 m², situés sur le chemin du Golf. Conformément au Règlement 17-055, le propriétaire souhaite

céder à la Ville de Montréal ces terrains dont la valeur correspond à plus de 10 % de la valeur totale du site à développer, à titre de frais de parcs pour le redéveloppement des lots. La juste valeur des lots a été déterminée par la firme d'évaluateurs agréés *PCG-Carmon*, dans le cadre de la demande de permis relative à la construction d'un bâtiment sur le lot 6 714 754. La demande d'évaluation a été soumise par la Ville de Montréal.

Lot	Taux retenu (\$/m2)	Superficie cédée (m2)	Valeur
4 929 380	631,00	205,55	129 702,05 \$
4 929 381	631,00	1 362,81	859 933,11 \$
4 929 382	-	6 214,80	2 100 000,00 \$
6 194 704	338,00	653,92	221 193,96 \$
6 194 705	338,00	401,80	135 808,40 \$
6 194 706	338,00	27,50	9 295,00 \$
6 194 707	338,00	1 996,00	674 648,00 \$
	TOTAL	10 862,38	4 130 580,52 \$

Conformément à l'article 14 du règlement 17-055, les lots à être cédés doivent être libres d'hypothèques, de priorités, de charges ou de droits réels.

De plus, conformément à l'article 15 du règlement 17-055, les lots à être cédés ne doivent pas être contaminés au-delà des normes prévues par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et ses règlements pour l'usage prescrit.

Le présent dossier est lié au sommaire décisionnel 1267325008 .

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accepter l'entente relative à ces lots puisque la valeur des terrains à céder correspond à plus de 10% de la valeur totale du terrain à développer. La proposition est conforme aux dispositions prévues à l'article 13 du règlement 17-055.

Ces cessions permettront l'agrandissement de la superficie d'accès aux berges et l'aménagement d'un parc, ce qui représente une plus-value significative pour la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le cession de ces lots ne génère aucune dépense pour l'arrondissement de Verdun. Les terrains sont cédés à titre de contribution réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, les frais inhérents à l'acte notarié et à la publicité foncière demeurent à l'entière charge du propriétaire cédant.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'arrondissement : Le 30 juin 2026
Émission du permis de lotissement (demande 3003670436) par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Antoine BERTRAND
Agent principal du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
chef(fe) de division - urbanisme (arrondissement)

Le : 2026-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARDIN
chef(fe) de division - études techniques en arrondissement

**Dossier # : 1265676004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics.

Il est recommandé :

d'édicter les ordonnances relatives à la « Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de Verdun », conformément aux sites, dates et horaires indiqués au tableau intitulé « Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du 30 juin 2026 », joint au sommaire décisionnel, et ce, en vertu des règlements suivants :

- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement régissant la cuisine de rue (15-039);*
- *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (RCA06 210012);*
- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012);*
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (RCA25 210016).*

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-23 12:49

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1265676004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances.

À cet effet, nous présentons un sommaire pour divers événements, et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516), au *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039) (modification en 2018), au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (RCA06 210012), au *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012) et au *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* (RCA25 210016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 210052, CA26 210025, CA25 210323, CA25 210295, CA25 210235, CA25 210205, CA25 210167, CA25 210136, CA25 210065, CA25 210062, CA25 210030, CA24 210314, CA24 210313, CA24 210235, CA24 210210, CA24 210176, CA24 210146, CA24 210118, CA24 210087, CA24 210058, CA24 210029, CA23 210318, CA23 210278, CA23 210241, CA23 210220, CA23 210196, CA23 210183, CA23 210142, CA23 210111, CA23 210079, CA23 210050, CA22 210299, CA22 210258, CA22 210222, CA22 210196, CA22 210165, CA22 210140, CA22 210117 , CA22 210083, CA22 210051, CA21 210286, CA21 210244, CA21 210210, CA21 210175, CA21 210158, CA21 210128, CA21 210105, CA21 210104, CA21 210071, CA21 210046, CA20 210191, CA20 210022, CA20 210039, CA20 210136, CA20 210107.

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou de plusieurs rues; ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Les événements assujettis au présent sommaire figurent sur la liste en pièce jointe : *Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 30 juin 2026* .

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyennes montréalaises et des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en leur permettant de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils leur permettent aussi de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à toutes et à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue de ces événements, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de ces événements sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* (RCA25 210016), le cas échéant. Selon le cas, certaines gratuités sont offertes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de *Montréal 2030*, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Verdun , Direction des services administratifs (Roxana ONOAE) / Certification de fonds :

Parties prenantes

Martin ROBERGE, Verdun
Manon BÉDARD, Verdun
Jean CARDIN, Verdun
Josée BOUTHOT, Verdun
Jean-Francois DUTIL, Verdun
Grace DANON, Verdun
Laurence GALLERAND, Verdun
Jose Francisco NUNEZ, Verdun
Marc L'ARCHEVEQUE, Verdun
Frédérique MAGNAN-LAUZON, Verdun
Joanie DOUCET, Verdun
Francois BERGERON, Verdun
Eid HADDAD, Verdun
Sihem BAHLOUL-MANSOUR, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre OPZOOMER
Agent de projets--Événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-18

Marlène M GAGNON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

**Dossier # : 1264422003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Désigner les membres du comité citoyen de mobilité active de l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé :

1. de désigner les membres suivants au sein du comité citoyen de mobilité active de l'arrondissement de Verdun, pour un mandat de deux (2) ans :

- Monsieur François Fortier, quartier Desmarchais-Crawford;
- Monsieur Hugo Guerche, quartier Desmarchais-Crawford;
- Madame Amélie Huot-Orellana, quartier Desmarchais-Crawford;
- Madame Élise Ménard, quartier Wellington-de-L'Église;
- Madame Linda Dalterio, quartier Wellington-de-L'Église;
- Monsieur François Dandurand, quartier Wellington-de-L'Église;
- Monsieur Pascal Mallejac, quartier Wellington-de-L'Église;
- Monsieur Loïc Deguire, quartier Wellington-de-L'Église;
- Monsieur Guillaume Chabaud-Proulx, quartier de L'Île-des-Soeurs;
- Monsieur Sean Cronin, quartier de L'Île-des-Soeurs.

2. de désigner les membres citoyens substitués suivants au sein de ce comité, pour un mandat de deux (2) ans :

- Monsieur Martin Brugmans, quartier Wellington-de-L'Église;

- Monsieur Guillaume Benoit, quartier Desmarchais-Crawford;
- Monsieur Sébastien Proulx, quartier de L'Île-des-Soeurs.

3. de désigner le représentant suivant du conseil d'arrondissement au sein de ce comité :

- M. Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2026-06-18 15:18

Signataire :

Annick DUCHESNE

directeur(-trice) - arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1264422003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Désigner les membres du comité citoyen de mobilité active de l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la continuité du *Plan de développement stratégique 2015-2025* , l'Arrondissement a adopté son *Plan local de déplacements* en septembre 2017, lequel prévoyait la création d'un comité citoyen sur la mobilité.

Dans la volonté d'impliquer des citoyen.nes, l'Arrondissement a mis sur pied le comité citoyen de mobilité active en avril 2019. Son fonctionnement est encadré par une charte dédiée.

Le comité se compose actuellement de neuf membres citoyen provenant des quartiers Desmarchais-Crawford et Wellington-de-l'Église, mais ne comporte aucune représentation de L'Île-des-Soeurs.

Un appel de candidatures a donc été lancé au printemps dernier afin d'assurer une représentativité de ce quartier.

Un total de neuf candidat.es ont manifesté leur intérêt, et trois d'entre eux sont recommandés pour intégrer le comité.

Il est proposé de nommer tous les membres pour un mandat de deux (2) ans à compter du 1er juillet 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 210067 - 14 mars 2025 - Désigner les membres du comité en mobilité active. (1256811002)

CA22 210199 - 6 septembre 2022 - Désigner les membres du comité mobilité active de l'arrondissement de Verdun. (1226811006)

CA21 210291 - 7 décembre 2021- Désigner les membres du comité mobilité active de l'arrondissement de Verdun. (1216811015)

CA20 210192 - 31 août 2020 - Désigner les membres du comité mobilité active de l'arrondissement de Verdun. (1206811006)

CA19 210129 - 7 mai 2019 - Désigner les membres du comité mobilité active de l'arrondissement de Verdun. (1196811006)

CA 19 210027 - 5 février 2019 - Déposer le bilan de 2018 du Plan local de déplacements. (1196811003)

CA17 210191 - 5 septembre 2017 - Adopter le *Plan local de déplacements* de Verdun. (1176811009)

DESCRIPTION

L'Arrondissement de Verdun encourage l'implication citoyenne et la mise en oeuvre du *Plan local de déplacements*, ce qui a nécessité de nombreux changements d'aménagements. La mise en place de ce comité citoyen en 2019 a permis d'améliorer ou de valider ces propositions d'aménagements avec la communauté.

En avril 2019, le comité a été constitué de six (6) citoyens, deux (2) citoyens membres substitués, deux (2) représentants du conseil d'arrondissement et deux (2) représentants de l'administration.

En 2022, après trois années d'activités et suite aux changements des membres du conseil d'arrondissement au terme de la campagne électorale, la composition du comité a été élargie. Le remplacement de certains membres ayant dû quitter le comité a également été effectué. En 2024, une autre membre ayant dû quitter le comité; il convient donc de pourvoir ce poste et de renouveler le mandat des membres du comité qui désirent demeurer en poste.

En décembre 2024, l'Arrondissement a lancé un nouvel appel de candidatures pour le comité citoyen en mobilité active de l'Arrondissement de Verdun. Des annonces et des communications ont été faites afin d'inviter les citoyens à signifier leur intérêt à participer à ce comité.

En avril 2026, suite aux changements des membres du conseil d'arrondissement au terme de la campagne électorale, la composition du comité a été modifiée. De plus, les membres actifs ont été convoqués afin de confirmer leur volonté de poursuivre leur mandat.

Les membres citoyens suivants ont décidé de continuer leur mandat.

Le comité sera donc composé des membres citoyens suivants:

- Monsieur François Fortier, quartier Desmarchais-Crawford;
- Monsieur Hugo Guerche, quartier Desmarchais-Crawford;
- Madame Amélie Huot-Orellana, quartier Desmarchais-Crawford;
- Madame Élise Ménard, quartier Wellington-de-L'Église;
- Madame Linda Dalterio, quartier Wellington-de-L'Église;
- Monsieur François Dandurand, quartier Wellington-de-L'Église;
- Monsieur Pascal Mallejac, quartier Wellington-de-L'Église;
- Monsieur Loïc Degueldre, Wellington-de-L'Église;
- Monsieur Guillaume Chabaud-Proulx, quartier de L'Île-des-Soeurs;
- Monsieur Sean Cronin, quartier de L'Île-des-Soeurs.

Les membres substitués sont les suivants:

- Monsieur Martin Brugmans, quartier Wellington-de-L'Église;
- Monsieur Guillaume Benoit, quartier Desmarchais-Crawford;
- Monsieur Sébastien Proulx, quartier de L'Île-des-Soeurs.

Le comité est composé des membres citoyens, de monsieur Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement, à titre d'élu responsable et du chef de Division des études techniques comme représentants de l'Administration. Ces derniers s'allieront des ressources additionnelles, notamment des chefs de division ou chefs de section responsables, au besoin, et ce, selon les sujets traités.

Le mandat de l'ensemble des membres citoyens est établi à deux (2) ans, soit du 1er juillet 2026 au 1er juillet 2028, avec possibilité de renouvellement.

JUSTIFICATION

Aucune

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 sous deux aspects, la participation de citoyens à la transition écologique et encourager la participation citoyenne. Parmi les objectifs abordés au comité nous retrouvons:

- Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous;
- La démocratie participative à la Ville de Montréal qui vise à placer la population et les acteurs locaux au cœur des processus de décision, à renforcer les mécanismes de consultation et de participation mais aussi à favoriser la prise en charge individuelle et collective.

La grille d'analyse est jointe au présent sommaire décisionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une première rencontre prévue à l'été 2026 et deux autres rencontres se tiendront au cours de l'année, conformément à la charte du comité, qui exige un minimum de trois rencontres. Les rencontres se dérouleront en présentiel ou en virtuel, selon les besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie FORTIN
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-16

Jean-Francois DUTIL
chef(fe) de section - ingenierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARDIN
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement
En remplacement de Daniel Potvin en vacances
12 au 28 juin 2026